

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 M. JEAN BURTON, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

SUR LE PLAN DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL

ATELIER 1

PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LES METTRE EN VALEUR

VOLUME 2

Séance tenue le 25 mars 2008, 19 h
Hôtel Hyatt Regency
1255, rue Jeanne-Mance
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| PRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL..... | 2 |
| PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES: | |
| YOLAND TREMBLAY..... | 24 |
| CORALIE DENY | 25 |
| MICHEL FAMÉLARD..... | 35 |
| ÉRIC RICHARD | 36 |
| JEAN-YVES BOURDAGES..... | 39 |
| YVES BEAUDOIN | 44 |
| DINU BUMBARU | 51 |
| FRÉDÉRIC CORMIER | 64 |
| MARIE-ODILE TRÉPANIÉ..... | 70 |
| JEAN-PIERRE MORIN | 72 |
| PATRICK GALOIS | 75 |
| JEAN-FRANÇOIS HALLÉ | 78 |

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Bienvenue à ce premier atelier thématique organisé par l'Office de consultation publique dans le cadre des travaux de la commission sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

10 Alors, je vous souhaite la bienvenue à ce premier atelier et je vous présente immédiatement mes collègues qui font partie de la commission. Alors, à ma droite, Jean Burton, qui est commissaire ad hoc à l'Office de consultation publique; à ma gauche, Louis Dériger, qui est aussi membre de l'Office depuis déjà plusieurs années.

15 Dans quelques instants, on aura l'occasion de demander aux gens de la Ville de se présenter.

20 Permettez-moi de faire le tour de l'équipe de l'Office qui est affectée à cette commission. Alors, à la table à côté, Marie-France LeBlanc et Hélène Bilodeau, qui sont nos analystes. Il y a aussi Luc Doray, secrétaire général de l'Office qui est dans la salle. Luc est à l'arrière. Si jamais vous avez besoin d'informations ou de directions, il est là pour vous aider.

25 Madame Lise Maisonneuve sera notre sténotypiste ce soir, et monsieur Yvon Lamontagne le technicien du son.

30 Et à la table d'accueil, Marie-Michèle Dubeau et Lazar Aguiar sont là aussi pour vous diriger dans la documentation si vous en avez besoin.

35 L'objectif de l'atelier ce soir, qui porte sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels, c'est d'approfondir les enjeux qui sont là autour de ce thème de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels.

40 On a décidé, la commission ici ce soir, dans le cadre de la préparation des travaux de la commission, de tenir cet atelier, je le mentionnais lors de la séance d'ouverture, parce qu'on pense qu'il est important justement que les gens, qui vont avoir l'occasion de nous présenter des mémoires, puissent aller le plus loin possible dans la possibilité qui leur est offerte de poser des questions, mais qu'ils puissent aussi échanger, apporter éventuellement leurs commentaires en regard des questions qui seront soulevées ou des réponses qui seront apportées.

45 Maintenant, la procédure donc ce soir, j'allais dire contrairement, mais en tout cas est particulière par rapport à ce que l'Office fait habituellement. Dans la phase information, habituellement les gens viennent poser des questions, la Ville répond. La commission aussi fait son travail de questionnement. Et en deuxième partie d'audience, on entend les mémoires.

45 Dans le cadre des ateliers, on poursuit cette approche-là aussi, donc les gens peuvent poser des questions, mais on offre aussi cette possibilité de commenter. Il faut faire attention, cependant, parce que le commentaire ne doit pas être une prise de position. La prise de position ou l'expression d'opinion concernant le projet de plan, c'est réservé pour la deuxième partie de l'audience.

50 Donc, l'idée ce soir, c'est que ceux qui souhaiteront commenter le fassent à partir de leur expérience ou à partir de leur réflexion, mais dans le sens de l'objectif de l'atelier qui est d'enrichir la réflexion, d'approfondir les enjeux et de permettre que tout le monde ici présent ce soir dans la salle – et j'en reconnais qui ont beaucoup réfléchi sur les questions liées au
55 mont Royal et qui ont aussi une bonne expertise – puisse apporter une valeur ajoutée à cet exercice de consultation publique qui est en train de se réaliser autour du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

60 Donc, je vais demander, dans un premier temps, à la Ville de faire la présentation qu'ils ont préparée ce soir autour du thème. Et ensuite, je vous reviendrai. On fera une pause.

65 Ceux et celles qui veulent poser des questions, je vous inviterais à vous inscrire à la table à l'arrière, à la table d'accueil comme d'habitude, et je vous inviterai à venir poser vos questions. Il y aura un micro pour les gens qui veulent poser des questions, un micro pour les gens qui veulent commenter. Et on va faire tourner ça de telle sorte qu'on bénéficie de la richesse des contributions de chacun.

70 Alors, voilà, Monsieur Rioux ou Monsieur Bouchard, pourriez-vous nous présenter votre équipe pour ce soir?

M. PIERRE BOUCHARD :

75 Donc, mon nom est Pierre Bouchard. Je suis directeur des grands parcs et de la nature en ville. Nous sommes nombreux ici ce soir, à l'avant, pour se remplacer au fur et à mesure qu'on va rentrer dans des aspects beaucoup plus précis de ce qu'on va vous présenter.

80 J'aimerais souligner la présence de madame Céline Topp qui est directrice expertise patrimoine et toponymie; Gilles Rioux, qui est adjoint à la directrice générale adjointe du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, qui est responsable du Bureau du Mont-Royal.

85 Également de la Direction des parcs, nous avons ici Daniel Chartier, en arrière de moi, qui est architecte paysager; Claude Thiffault, qui est biologiste; et Daniel Hodder qui va vous faire la présentation, la majeure partie de la présentation sur le régime ce soir, qui

est urbaniste.

90 Simplement rapidement un petit mot d'introduction. Donc, le Régime de protection et de mise en valeur du mont Royal qui vous est présenté ce soir est largement inspiré de la *Politique de protection des milieux naturels* que la Ville a adoptée et qu'on applique dans dix écoterritoires au niveau de la Ville.

95 Le mont Royal est un arrondissement historique et naturel et également un écoterritoire, et donc nous nous sommes inspirés de cette politique en vue de pouvoir développer un plan de protection qui est davantage particularisé pour le mont Royal.

100 En effet, il faut comprendre que l'objectif du présent régime de protection vise à préserver la biodiversité, mais également on doit également respecter l'ensemble des autres patrimoines qui sont présents sur le mont Royal.

105 En fait, le mont Royal devient donc un lieu unique où se retrouvent plusieurs types de patrimoines. Et le défi que nous avons à faire, c'était de pouvoir respecter le patrimoine naturel tout en conservant les particularités des autres aspects du patrimoine.

 Le projet a été déposé à la Table de concertation du Mont-Royal, a été discuté, longuement débattu et finalement a fait l'objet d'un consensus.

110 Maintenant, dans son application comme telle, le projet, ce que nous proposons, le projet de protection de biodiversité qu'on va vous présenter ce soir ne concerne pas uniquement les propriétés de la Ville. Donc, il touche pour une bonne part des propriétés privées.

115 Donc, compte tenu de cette particularité, et toujours en harmonie et inspirés de la *Politique de protection des milieux naturels*, nous avons donc abordé l'ensemble du dossier dans une approche concertée avec les propriétaires et c'est sous cette approche concertée là que s'est développé l'ensemble de l'application et des mesures d'application qu'on va vous présenter ce soir.

120 Donc, sans plus tarder, je vais laisser la parole à Daniel Hodder, qui va vous faire la présentation.

LA PRÉSIDENTE :

125 Merci, Monsieur Bouchard.

M. DANIEL HODDER :

 Merci. Bonsoir. On a une présentation qui est assez touffue. On a essayé de

130 condenser le plus possible. Donc, on a beaucoup de matériel à couvrir.

Je vais essayer rapidement d'abord de dresser un peu le contexte dans lequel on a travaillé et ensuite vous présenter un bilan écologique du mont Royal, où en sommes-nous, quel est l'état de situation. Ensuite, on va vous présenter une approche qui est proposée pour protéger le mont Royal, protéger les milieux naturels, et un exemple d'application de cette approche-là comme conclusion, qui va nous permettre de voir le plus concrètement qu'est-ce que ça veut dire ce plan-là.

140 Donc, d'abord le contexte. Comme l'a dit monsieur Bouchard tantôt, on arrive dans un contexte d'application de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. C'est une politique qui a été adoptée en décembre 2004, qui fait suite à un moratoire de plus de dix ans sur toute l'acquisition d'espaces verts.

145 Dans les années 80, la Communauté urbaine de Montréal a mis en place un réseau de parcs-nature mais, suite à une crise financière, a décrété un moratoire. Donc, depuis 92, on perdait énormément de bois, notamment, c'est ce qu'on a recensé, 75 hectares de bois par année. Cette perte s'est poursuivie pour toute la période.

150 Face à cette perte, il y a des enjeux qui ont été soulevés et la Ville s'est engagée à protéger 6 % de son territoire en milieu terrestre, 8 % incluant les milieux aquatiques, mais 6 %. On comprend qu'actuellement les aires... en tout cas, au départ – maintenant c'est un peu plus – mais au départ de l'adoption on était à 3 %. On est un peu plus que 4 % actuellement et l'objectif est de se rendre à 6 %.

155 Ce qui est important aussi, c'est qu'au-delà des bois, la politique vise à intégrer une mosaïque de milieux naturels, qui inclut non seulement des bois mais aussi des champs, des friches, des milieux humides à la trame urbaine.

160 Trois objectifs pour la politique. D'abord, comme on disait, maximiser la biodiversité, augmenter la superficie des milieux naturels protégés; assurer aussi la pérennité des milieux naturels qui sont déjà dans les réseaux de parcs, qui peuvent aussi être proie à certains développements de nature plus récréative.

165 Puis troisième objectif, et c'est peut-être là que la politique prend toute son originalité, elle vise à favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie parce que, après tout, on est en ville. On protège les milieux naturels parce que c'est intéressant pour les citoyens d'être à proximité d'un milieu naturel.

170 Où se fait la protection? Il y a trois types d'intervention: les rives sur le pourtour de l'île, dans les parcs, comme je le mentionnais tantôt, et dans les écoterritoires.

175 Qu'est-ce que c'est un écoterritoire? Il y en a dix. Ce sont des zones de concentration où on pense que c'est des terreaux fertiles pour faire des projets de conservation. Le mont Royal – malheureusement le clignotant n'était pas au bon endroit mais on comprend – le mont Royal est un de ces écoterritoires, donc un des dix écoterritoires.

180 Vous voyez sur cette carte à la fois le rond qui désigne de façon approximative comment les écoterritoires ont été dessinés comparé à la délimitation de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

185 En fait, les écoterritoires ont été d'abord proposés par un groupe de travail multidisciplinaire, qui implique toutes sortes de différentes spécialités. Ce travail-là ensuite a fait l'objet d'une consultation avec l'Office en 2004 avant l'adoption de la politique. Suite à cette consultation-là, les écoterritoires ont été intégrés en tant qu'objectif au Plan d'urbanisme et ont également été désignés comme des équipements d'intérêt collectif d'agglomération au moment de la création du conseil d'agglomération.

190 Ce qu'il est important de comprendre dès le départ, c'est que les écoterritoires ne confèrent pas à eux seuls un statut de protection quelconque. Il s'agit d'avantage d'une orientation que d'une protection en soi.

195 Dans les écoterritoires, ce qu'on cherche à faire, c'est de définir des projets de conservation, des projets de biodiversité. Et pour faire ça, on utilise une grille d'analyse qui est toujours la même, qu'on appelle le réseau écologique.

200 D'abord, on identifie les foyers de biodiversité, là où il y a la plus grande biodiversité. On associe à ces foyers de biodiversité des zones tampons, des espaces, qui permet d'assurer un bon arrimage avec la trame urbaine autour, donc la protection de la zone noyau des influences urbaines. La zone tampon sert également souvent d'aire d'alimentation pour certaines espèces qui habitent dans la zone noyau.

205 Finalement, il y a des corridors, c'est-à-dire des couloirs qui permettent de relier les unes aux autres les différentes zones noyaux en comprenant que le tout devient plus intéressant que la somme des parties. Donc, c'est le modèle de base qui est utilisé.

210 Maintenant, le mont Royal. Je pense qu'il faut dire d'emblée que le mont Royal, ce n'est pas un écoterritoire comme les autres. Il a toutes sortes d'autres particularités. D'abord, on est au centre-ville de la métropole; que contrairement à la plupart des écoterritoires, on n'est pas en terrain vacant où on essaie de développer ou on cherche à voir comment on va arrimer avec le développement futur. Le territoire est déjà très occupé, très urbanisé. Il y a des activités, une multitude de missions qui sont poursuivies sur le mont Royal: l'éducation, à la santé, au sacré, à la commémoration.

215 Le mont Royal, c'est aussi, et là aussi il y a une certaine unicité de cet écoterritoire, dans le fait que c'est une multiplicité de patrimoines qui sont valorisés. Donc, en plus des milieux naturels, il y a le patrimoine bâti, il y a les paysages, il y a les vestiges de l'histoire, du lieu, de l'archéologie et j'en passe. Donc, il y a beaucoup de... c'est un patrimoine parmi d'autres.

220 C'est dans ce contexte qu'on cherche à voir à la mise en oeuvre de la politique de protection. Et cette mise en oeuvre pose, en fait, trois questions.

225 D'abord, puis on va essayer de s'y attarder ce soir, d'abord, est-ce que parmi les nombreux inventaires écologiques, qu'est-ce que ça nous informe, qu'est-ce que ça peut nous dire, comment se résume la situation écologique du mont Royal, où en sommes-nous écologiquement parlant pour le mont Royal?

230 Ensuite, comment peut-on appliquer le modèle écologique qui a été élaboré dans le cadre des autres écoterritoires, comment peut-on l'appliquer à cet écoterritoire qu'est le mont Royal?

235 Puis finalement, l'intégration des objectifs écologiques aux nombreux autres objectifs qui sont poursuivis pose aussi un défi auquel il faut essayer de chercher des réponses. Donc, trois grands questionnements qu'on voudrait aborder.

240 Pour répondre aux deux premières questions, on a rassemblé un groupe de spécialistes qui avaient participé à plusieurs des études écologiques du mont Royal, un certain nombre d'autres de toutes sortes de différentes facettes de la problématique écologique du mont Royal, et on leur a demandé de faire un peu une synthèse de la problématique écologique.

Et c'est cette synthèse que je vais demander maintenant à mon collègue, Claude Thiffault, de nous présenter.

245 **M. CLAUDE THIFFAULT :**

250 Bonsoir. En fait, dans ces trois facettes pour décrire les milieux naturels sur le mont Royal, on veut d'abord voir le degré de biodiversité faunique et floristique, et être en mesure de mesurer la santé des habitats.

255 Pour ce faire, on a travaillé avec trois niveaux d'information. En fait, il fallait connaître ce qu'on appelle les biotopes. C'est le support des écosystèmes, ce qui est défini par la géomorphologie et des données de drainage. Ensuite, on superpose la végétation. Vous voyez tous les types de milieux, friches, clairières, etc. Et la faune, on a deux groupes cibles: herpétofaune qu'on appelle, qui regroupe amphibiens, reptiles, et les

oiseaux.

260 La première couche qui est la géomorphologie, il faut d'abord connaître, comme on parlait, le support terrestre. C'est important de savoir, comme on voit ici une vue intéressante qui présente le massif rocheux qui est, comme les autres montérégiennes, c'est une roche ignée intrusive. Donc, c'est commun aux neuf autres collines de la montérégienne.

265 On parle aussi des trois sommets. Vous les voyez ici : celui de Westmount, du Mont-Royal et d'Outremont. Ça comprend également, autour des trois grands sommets Mont-Royal et Westmount, un grand secteur de vallées et de plaines intérieures.

270 Maintenant, si on regarde l'aspect drainage, on peut voir qu'entre les zones d'escarpement rocheux, c'est-à-dire au pourtour des grands sommets, on a quatre grandes zones d'écoulement des eaux, dont un dans le Cimetière Mont-Royal, un autre vers le nord-ouest, vers l'ancien ruisseau Raimbault, et un vers l'entrée Peel et vers le lac des Castors.

275 On note aussi que sur le mont Royal, au niveau des réseaux de drainage, ceux qu'il reste, c'est assez pauvre comme milieu humide et on voit qu'il n'y a qu'un seul véritable milieu humide. Il y en a d'autres qui sont plus temporaires et un seul ruisseau qu'il reste dans le secteur du Cimetière Mont-Royal.

280 Les milieux humides sont particulièrement importants sur le mont Royal à cause de leur intérêt pour la faune, principalement pour les amphibiens, reptiles et la faune aviaire, et la faune en général. En fait, les animaux ont besoin de zones d'eau pour vivre. Et dans le plan d'aménagement du mont Royal, on a cette préoccupation-là d'augmenter la superficie en milieux humides et l'interconnexion entre les milieux humides aussi. Il y a des exemples qu'on pourra vous donner.

285 On a ici un exemple qui date, une photo d'archives, je pense que c'est dans les années 1800, où on voit les trois cours d'eau qu'il y avait sur le mont Royal: celui qu'on retrouve actuellement dans le Cimetière Mont-Royal, il est un petit plus grand, il avait deux embranchements; dans le secteur de l'entrée Peel, ici, c'était le principal marécage qu'on voyait tout à l'heure; et anciennement le ruisseau Raimbault.

290 Maintenant, l'autre couche, l'information sur la végétation. Pour connaître la végétation sur le mont Royal, c'est intéressant de connaître l'évolution du couvert forestier. On voit, ici, une séquence entre 1931 et 1964 et 2005, qui est en fait le reflet de la situation actuelle, où on voit en 1931 où le couvert forestier était quand même assez dense.

295 On voit ce qu'on veut reconstituer, ce qu'on appelle, nous, la couronne verte, qui

fait le tour de la montagne. Dans les années 64, ensuite il y a eu différentes étapes. Et dans les années entre 1931 et 1964, les activités des cimetières et autres, on voit que le couvert s'est plus éclairci.

300 Ici, dans les années 60, il y a eu les coupes de moralité dans le parc. Ils ont éclairci considérablement le couvert forestier. On a un exemple de représentation qu'est-ce que ça avait de l'air dans les années 61. Et la Ville de Montréal, à ce moment-là, a planté des milliers d'arbres pour corriger la situation, ce qui a permis aujourd'hui d'avoir un couvert forestier beaucoup plus intéressant dans le parc du Mont-Royal.

305 Je pense que la meilleure carte pour illustrer actuellement la mosaïque de la couverture végétale dans l'ensemble de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, c'est cette carte-là, où on voit en foncé les bois. Quand on parle de bois, nécessairement c'est avec les trois strates : arbustive, herbacée et arborescente. En vert pomme, on voit les
310 arbres sur gazon. Donc, on voit que les cimetières sont bien nantis pour ce type de végétation là. Et en vert plus pâle, presque jaune, ce sont les zones de gazon où il y a peu d'arbres.

Également un autre milieu, lequel nous tient à coeur, c'est les zones d'ouverture, en
315 fait, qu'on appelle les friches, qui sont surtout dans le secteur du bois de l'Université de Montréal, Saint-Jean-Baptiste. Il va avoir des décisions à prendre, mais on veut garder des couloirs pour avoir des percées visuelles. Et ça sert également de zones intéressantes pour la faune.

320 Si on résume rapidement la végétation, selon une coupe de distribution en altitude, on voit en gros que sur les stations plus sèches, c'est la chênaie rouge comme dans les autres montréalaises. Et plus on descend vers le piedmont, dans les zones 4-5, là on tombe dans le domaine de l'érablière, l'érablière sucrière à caryer ou différents types d'érablière. On voit le mélange entre le chêne et l'érable selon les altitudes.

325 Dans les études de végétation qui ont été importantes, il y a IRBV qui a fait en 2003 une caractérisation complète, très détaillée du bois de l'Université de Montréal selon à peu près la même méthode que dans les parcs-nature, qui permet de bien caractériser tous les peuplements forestiers et de voir, en fait, toute la richesse de chacun des peuplements,
330 aussi présence de plantes menacées, vulnérables et de plantes envahissantes. Donc, on voit qu'il y a une bonne diversité dans le bois de l'Université de Montréal.

On peut voir la correspondance ici, en fait le point de référence, ce que je montre ici
335 en blanc, c'est l'ancienne zone de stationnement qui va être éventuellement réaménagée, qu'on voit sur la photo. Et ce qu'on devine ici sur le pourtour, parce que c'est pris à l'automne, c'est presque orangé, c'est les chênaies rouges qu'on voit sur la carte qui sont en rouge. Et en vert, vers le Vincent d'Indy, ça, c'est l'érablière à caryer.

340 L'autre étude de végétation importante qui a été faite, c'est celle de Kim Marineau qui est en version finale, qui va être terminée dans quelques semaines, où elle a fait les autres bois, à l'exception de celui de l'Université de Montréal qui avait été fait.

345 On voit que c'est un peu la même chose. On voit qu'il y a une bonne diversité de groupements végétaux. Il y a trois dominances. Encore là, en rouge, ce sont les chênaies; il y en a beaucoup dans le parc du Mont-Royal et principalement dans le parc Summit. Ensuite, en bleu, ce sont les érablières sucrières principalement. Et en vert, ce qui est nouveau, c'est les frênaies d'Amérique. On pensait que c'était les érablières à caryer qu'il y avait dans le secteur des piedmonts, mais c'est plus des frênaies d'Amérique à érable à sucre.

350 Quelques photos. Je vais aller un petit peu plus vite, parce qu'on joue un petit peu du coude. Alors, on voit du côté...

LA PRÉSIDENTE :

355 Je trouve ça parfait que vous vous autodiscipliniez. Alors, continuez à jouer du coude.

M. CLAUDE THIFFAULT :

360 Disons que j'en ai deux qui me remettent à l'ordre. Alors, je vais aller vite.

Alors, ça vous permet d'apprécier toute la séquence des chênaies, des érablières dans le piedmont et différentes strates.

365 Une autre vue ici, que moi je trouve magnifique, où on voit toutes les érablières à caryer, frênaies rouges, chênaies, etc. Et aussi une belle vue du bois Saint-Jean-Baptiste qu'on voit. En haut, c'est la chênaie rouge, et en bas, c'est l'érablière sucrière.

370 Et celle de l'Oratoire Saint-Joseph aussi qui est magnifique comme photo. Là, on voit les différents peuplements dominés par l'érable à sucre. Et en rouge, les chênaies rouges du parc Summit, qui dominent à peu près presque à 75 % du 25 hectares du parc.

375 Ce que ça nous dit aussi, on parle toujours de la richesse biodiversité, on l'évalue par l'importance des plantes menacées et vulnérables. Le mont Royal n'a rien à envier aux autres zones d'intérêt comme les parcs-nature sur l'île de Montréal. On a une quinzaine d'espèces, c'est quand même considérable, dont trois espèces d'arbres, une espèce d'arbuste qui est le staphylier à trois folioles, et onze espèces de plantes herbacées, dont six espèces de plantes printanières et quatre carex.

380 Des exemples ici typiques, par exemple, comme le podophylle pelté. En fait, c'est une espèce printanière à statut précaire qui est unique à Montréal et qui est très rare au Québec, et qu'on retrouve seulement sur le mont Royal. Et ça a un statut particulier d'habitat floristique, c'est quand même assez rare ce type de statut là de protection à Montréal.

385 Également, on peut voir au printemps, vous allez pouvoir le faire au mois de mai dans quelque temps, toute la richesse des érablières et des chênaies matures, c'est tous les tapis de trilles blanches qui sont vraiment caractéristiques, et également la sanguinaire du Canada et d'autres plantes printanières. Sauf qu'on a un petit problème avec les plantes printanières à statut précaire qui sont vulnérables à la cueillette, il y a des gens qui les
390 cueillent, ça cause préjudice à ces espèces-là.

Aussi, autre menace au niveau de la végétation, on a recensé avec l'étude principalement de Kim Marineau neuf plantes envahissantes du mont Royal, qui menacent l'intégrité des bois, dont le nerprun cathartique qui est extrêmement envahissant.
395 Également, l'érable de Norvège, c'est la même chose.

Vous voyez la liste, les neuf espèces. Donc, il y a deux espèces d'arbres et deux espèces d'arbustes. On a un exemple, par exemple on fait plusieurs actions actuellement, on a commencé plutôt dans le parc du mont Royal, où on va étendre à l'extérieur, c'est le
400 nerprun cathartique qui est extrêmement envahissant.

Vous avez un exemple qu'est-ce que ça fait une plante envahissante. Vous voyez ici le parterre, le sol, le sous-bois qui est envahi par le nerprun. Alors, il n'y a plus rien qui pousse. C'est un peu la même chose que la fragmite sur le bord des plans d'eau, quand ils
405 s'installent, la diversité n'est plus là. Alors, il faut intervenir pour redonner le caractère floristique des peuplements. L'érable de Norvège commence aussi à faire la même chose. Donc, c'est des espèces importantes à contrôler.

Maintenant au niveau de la faune, l'autre volet, la couche faune, on a fait l'inventaire
410 des amphibiens et reptiles, qui sont des groupes indicateurs importants pour juger de la biodiversité d'un milieu. Il y a une étude qui a été faite par le groupe Amphibia-nature avec Patrick Galois qui est ici devant moi, et monsieur Ouellet, en 2004, qui ont fait pas mal tous les secteurs du mont Royal sauf la partie, je dirais, sud, le flan sud. Les bois de l'Université McGill, Victoria et Marianopolis n'ont pas été couverts, mais tout le reste du territoire a été
415 couvert.

Ce qui est intéressant, ils ont découvert qu'il y avait encore sur le mont Royal des espèces d'amphibiens, reptiles, dont deux couleuvres : la couleuvre à collier, la couleuvre rayée.

420

La couleuvre à collier est une espèce à statut précaire, donc sur la liste d'espèces menacées et vulnérables, et elle ne se retrouve que sur le mont Royal. Il y a déjà des données ailleurs à Montréal, mais elle n'a pas été trouvée ailleurs dans les données récentes que sur le mont Royal. Mais on la retrouve, par contre, dans les autres montérégiennes.

425

La couleuvre rayée, qui est une espèce très commune au Québec, mais sur le mont Royal elle est particulièrement... il y a eu quelques mentions seulement, quelques trouvailles plutôt, parce que ses deux proies qui étaient là, la grenouille des bois et le crapeau d'Amérique, ont disparu du mont Royal. C'est des espèces qui ont besoin de milieux humides pour se reproduire.

430

Et on trouve aussi deux espèces intéressantes : la salamandre cendrée et la salamandre à points bleus. On voit un petit peu plus loin.

435

Il y a une autre étude aussi qui a été faite dans les bois des Sulpiciens, qui a permis de répertorier la couleuvre brune, qu'on pensait qui était disparue du mont Royal, mais il n'y a pas eu beaucoup d'individus de trouvés. Donc, ça nous a portés à faire d'autres fouilles, par exemple peut-être dans le secteur des cimetières, dans les milieux plus ouverts où il y aurait possibilité de la retrouver.

440

Ici, une illustration rapide en fait de la distribution des quatre espèces. Donc, en jaune, c'est la salamandre cendrée, qui se retrouve principalement dans les bois matures. La salamandre à points bleus se retrouve essentiellement dans le secteur du marécage principal. Ensuite, la couleuvre à collier dans l'Escarpement et la couleuvre rayée à peu près dans le même secteur.

445

Ensuite, l'autre groupe cible au niveau de la faune, c'est nécessairement l'avifaune, qui est un indicateur important aussi de la diversité. Donc, c'est une étude qui a été faite en 2004 par le groupe GREBE. En fait, il y a eu cinq bois d'inventoriés, le bois de tout le parc du Mont-Royal, Summit, l'Oratoire Saint-Joseph, l'Université de Montréal et Saint-Jean-Baptiste, qu'on voit ici, une illustration des secteurs, ce que je viens de parler.

450

455

Il y a eu trente-huit stations d'écoute. Et la façon de faire l'inventaire, c'est comme ça, on fait des stations d'écoute pendant à peu près vingt minutes et on peut entendre le bruit des espèces qui se reproduisent. Donc, c'est que sur l'écoute sur les nicheurs que l'étude a porté.

460

En fait, ce que l'étude nous dit, c'est qu'il y a encore une richesse importante au niveau du mont Royal. Cinquante-sept espèces qui ont été répertoriées. C'est quand même intéressant. C'est à peu près le même nombre d'espèces qu'on retrouve dans les grands parcs-nature boisés comme Bois-de-Liesse, l'Anse-à-l'Orme. C'est comparable au

niveau de la richesse, le nombre d'espèces.

465 On retrouve des espèces qui sont plus spécifiques, quand même assez rares à
Montréal, dont le passerin indigo. Et selon monsieur Bannon, ce serait un des secteurs où
les densités seraient les plus élevées au Québec de cette espèce. Donc, c'est un lieu
privilegié pour l'observer. Le passerin indigo, on peut l'observer surtout dans le secteur entre
les deux bois, Université de Montréal et Saint-Jean-Baptiste, dans les zones de clairière,
parce qu'il utilise la bordure des bois relativement ouverte avec des sous-bois denses.

470 Vous voyez ici une illustration d'autres espèces. Je vais aller un petit peu plus vite.
Également au niveau de la faune aviaire, ce qui est intéressant, on a cinq espèces d'oiseaux
de proie, ce qui n'est pas négligeable. Et comme ils sont au niveau supérieur du niveau
trophique, ils sont considérés des espèces prioritaires par Environnement Canada. On en a
475 cinq sur le mont Royal. On a la buse à épaulette, les deux éperviers, l'épervier de Cooper,
l'épervier brun, on a également le petit duc maculé qui niche à un seul endroit, c'est le parc
Summit, et le grand duc d'Amérique.

480 Également on a pour la façon d'évaluer si, par exemple, un bois est morcelé, c'est
important pour la faune aviaire le morcellement, on a des espèces indicatrices. Il y en a
quatre normalement qu'on retrouve dans les bois où il y a peu de morcellement. Il y a la
paruline couronnée que vous voyez, la paruline bleue, la tangara écarlate et la grive des
bois. Au mont Royal, on en retrouve que deux, la paruline couronnée et la paruline bleue, et
elles sont en effectif très faible.

485 Donc, ça indique quand même qu'on a un problème de morcellement dans
l'ensemble des espaces forestiers du mont Royal. Au niveau du parc lui-même, c'est
nécessairement le plus riche.

490 En fait, ce qu'il faut retenir, je vais aller un petit peu plus vite, je vais finir avec ça
pour la faune aviaire, je pense que c'est ça qui fait un peu la synthèse, c'est qu'on a une
domination d'espèces associée aux lisières de forêts, tolérantes au morcellement, on a des
espèces quand même relativement communes en grand nombre. On a une avifaune fragile
parce que les espèces qui sont là, elles sont en petit nombre. Il y a beaucoup d'espèces
495 mais elles sont là surtout en petit nombre. On a une bonne diversité d'oiseaux de proie, cinq
espèces que j'ai mentionnées.

500 Et il reste quand même intéressant, c'est que les bois en dehors du grand parc du
mont Royal, il y a 50 % de la richesse totale qui est présente. Et la présence de résineux
augmente la richesse aussi au niveau de l'avifaune qu'on retrouve dans les parcs-nature. Et
on a une problématique majeure au mont Royal, en fait, c'est de contrer l'effet de
morcellement.

505 Ici, je fais une synthèse des trois éléments majeurs des observations qu'on a faites à partir des inventaires et la description de la biodiversité. Donc, on constate morcellement des habitats. Donc, il faut essayer de trouver une façon de diminuer ça. On a une carence en milieux humides, que j'ai expliqué tout à l'heure. Et on a une problématique importante de plantes envahissantes si on veut maintenir la biodiversité du couvert forestier.

510 Un exemple, ici, des liens à établir entre le parc Summit et le parc du mont Royal.

Et maintenant, je vais laisser la parole à Daniel Hodder.

M. DANIEL HODDER :

515 Merci, Claude. Donc, on reprend avec la deuxième question. Maintenant, on a fait un peu le bilan écologique du mont Royal, comment est-ce qu'on peut appliquer maintenant le modèle écologique du mont Royal.

520 En fait, peut-être juste un mot sur l'approche écosystémique par rapport à une approche qui serait plus monumentale, où on regarde uniquement la valeur intrinsèque des différents objets et on les classe selon leur valeur et on les protège ou pas.

525 Une approche écosystémique nous approche davantage à voir le tout comme un réseau, comme un système fonctionnel qui procure des conditions de vie pour une plus large diversité d'espèces animales. C'est ça l'objectif dans ce paradigme de la biodiversité. Donc, on regarde les sites non pas uniquement en termes de leur valeur intrinsèque, mais aussi le rôle qu'ils peuvent jouer.

530 Pourquoi parler de biodiversité? Parce que la biodiversité témoigne de la santé des habitats et ultimement de la qualité de l'expérience sensorielle que peut offrir le mont Royal aux visiteurs en leur présentant une grande variété de plantes et de faune et de paysages naturels.

535 Le projet de biodiversité, l'application du modèle écologique a commencé par l'identification des zones noyaux dans le modèle et les zones noyaux sont caractérisées par les zones qui ont une plus grande intégrité écologique. Sur le mont Royal, les territoires qui ont une plus grande intégrité sont surtout dans les escarpements. C'est là que le milieu est le moins perturbé.

540 Donc, le premier élément du réseau est placé. Par contre, les spécialistes nous disent: «On trouve que la zone noyau est mince. Elle est petite.» Tout de suite de sauter à la zone tampon à partir de là, on pense qu'on n'a pas un espace viable à long terme. On n'a pas la masse critique nécessaire et on proposerait de venir accoler à cette zone noyau une

545 volonté d'élargir la zone noyau, d'agrandir les zones, le foyer de biodiversité sur d'autres espaces.

On ajoute à ça donc la zone tampon qui, compte tenu du milieu urbain, n'est pas très large, mais qui offre une protection minimale là où l'opportunité le permet.

550

555 Finalement, il y a la question des zones corridors. Comment est-ce qu'on relie, on l'a vu déjà dans l'explication, l'idée de contrer l'effet de morcellement en créant des liens entre les différentes zones noyaux, les unes aux autres. Pour faire ça, on peut bénéficier déjà des bois qui sont déjà là-dedans, des espaces qui ont déjà les trois strates végétales. Ça peut être des éléments dans la construction de ce corridor, qui peut prendre diverses formes.

555

560 L'autre question qui est vite apparue, c'est qu'est-ce qu'on fait avec la plaine au centre, qui est occupée principalement par les cimetières. La discussion nous a amenés à proposer que ce territoire-là fasse partie également du projet de conservation, parce qu'il est un vecteur d'échanges important aussi entre les zones noyaux, bien qu'on ne parle pas maintenant d'un milieu naturel avec la préservation des trois strates végétales là, on parle simplement de maintenir plus ou moins les usages qui sont déjà en place.

560

565 Donc, ce projet de biodiversité comprend 423 hectares, soit près de 60 % de l'arrondissement historique et naturel.

565

570 Il y a d'autres bois d'intérêt à protéger, qui ont été soulevés aussi, qui ont fait consensus, donc le bois de Brébeuf et de Marianopolis, qui se rajoutent à ça principalement pour leur valeur intrinsèque. Même s'ils ne sont pas dans le réseau, ils ont quand même une valeur intrinsèque qui est reconnue.

570

Donc, vous avez ici une illustration à partir... on a toutes les images Google qui nous permettent de visualiser un peu la couronne verte du mont Royal.

575

Maintenant, ce projet-là faisant consensus, il faut le mettre en oeuvre, comment est-ce qu'on articule les objectifs écologiques qui sont promulgués par ce projet avec les autres.

580 Ce qu'on dit, c'est qu'au-delà d'un cadre réglementaire, qui est sûrement nécessaire au projet de protection, la clé de la réussite réside davantage dans l'alignement de ces ambitions écologiques là avec toutes les autres ambitions qui sont poursuivies sur le mont Royal, tant au niveau des missions que peut avoir les différentes institutions sur le mont Royal, mais aussi en fonction des autres patrimoines qui ont aussi une valeur importante.

580

585 Donc, le défi de la biodiversité consiste donc à consolider un réseau écologique viable en assurant un arrimage avec les différentes missions et dans le respect des différents patrimoines.

590 Je vais laisser maintenant la parole à Gilles Rioux, qui va nous présenter un peu où on en est dans l'élaboration de ce projet de biodiversité et les engagements qui ont été pris par rapport aux institutions.

M. GILLES RIOUX :

595 En fait, on a décidé d'ajouter cet élément à la présentation, parce qu'il y avait eu plusieurs questions à la séance d'information à ce sujet-là. C'est juste pour rappeler un peu la démarche qui a été suivie pour en arriver à ces ententes ou à ces propositions d'engagement.

600 Il faut d'abord savoir que c'est la Table de concertation qui, le 16 juin 2006, donc il y a presque deux ans, avait mandaté le président, monsieur Corbo, de travailler avec chacune des grandes institutions membres à l'identification et à la définition des mesures possibles de protection permanente du patrimoine naturel et paysager, compte tenu des travaux déjà réalisés par les groupes de travail et de l'historique du dossier de chaque institution dans l'arrondissement ou la ville concernée. Donc, c'est une initiative qui est venue de la Table.

605 Et sans entrer dans le détail, ce qui serait trop long, j'ai fait le tour des rapports du président. En fait, les rapports du président du 22 septembre 2006, du 30 novembre 2006, du 8 mai 2007 et du 23 novembre 2007 rendaient compte de ces engagements-là et de leur évolution. Ça a commencé avec dix institutions, il s'en est rajouté trois autres. On a terminé avec quatorze.

610 Et dans le fond, le Pacte patrimonial, c'est simplement la demande qui avait été faite par le maire à l'origine de prendre des engagements. C'est la réponse des institutions, qui sont toutes des réponses individuelles à la Ville et qui s'additionnant constituent le Pacte patrimonial du mont Royal. Vous avez là les quatorze institutions avec, chacune, leurs engagements.

615 Je ne voudrais pas les reprendre en détail, ce qui serait beaucoup trop long, mais c'était pour que vous compreniez un peu l'historique de ça. C'est né d'une initiative de la Table de mandater le président et la Ville de faire ces négociations-là.

620 **M. DANIEL HODDER :**

 Globalement, si on reprend ces engagements-là par rapport au projet de

625 biodiversité, on a des engagements sur 94 hectares, et les parcs qui sont concernés par le projet de conservation couvrent, bon, le parc du Mont-Royal, 167 hectares, et 23 hectares pour le parc Summit, ce qui veut dire que des 423 hectares que fait le projet de conservation, actuellement on a des engagements parfois à ratifier, mais disons qu'on a des engagements sur 285 hectares, soit 67 % du projet.

630 Donc, on pense que l'approche qui est privilégiée, qui a fait consensus à la Table, est prometteuse et on continue d'avancer dans cette direction-là en collaboration avec les différentes institutions.

635 Maintenant, ce que j'aimerais faire, c'est vous présenter l'élaboration d'un de ces projets-là, celui qui concerne le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, et de vous montrer un peu comment on travaille surtout dans l'articulation entre les différentes... la fonction cimetière, oui, mais aussi la relation entre l'écologie et les paysages. Parce qu'on sait que pour le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, les paysages est une problématique très significative.

640 Donc, là-dessus, je vais commencer par laisser la parole à Daniel Chartier, qui va nous expliquer un petit peu la perspective paysage, et ensuite Claude viendra avec la présentation sur le projet de conservation comme tel.

645 **M. DANIEL CHARTIER :**

Il y a trois aspects principaux que je vais présenter, c'est-à-dire le coeur patrimonial cimetière, les secteurs topographiques et la question des plans d'eau.

650 Le coeur patrimonial, bon, c'est l'aménagement conçu par Perreault en 1876. Donc, on voit le coeur tel qu'il était. Et en 1932, on voit la zone qui était vraiment, qui est ce coeur-là, comment elle était déjà développée. Et l'analyse en 2000 pour montrer, pour caractériser le cimetière, quelle est la valeur des différentes parties du cimetière.

655 La partie en bleu, c'est le coeur patrimonial au point de vue de cimetière, comme cimetière, avec la plaine à l'avant, la grande plaine à l'avant et sur les hauteurs. Mais c'est vraiment cet axe-là qui est le coeur du cimetière au niveau patrimonial. Et dans ce coeur-là, en général, c'est des allées d'arbres et ils sont équiennes, c'est-à-dire c'est des espèces d'arbres qui ont été plantés et presque tous en même temps. Donc, ils meurent presque tous en même temps.

660 Et dans ces espèces-là, il y a de l'érable de Norvège en très grande quantité. Il y a des marronniers. Les marronniers sont en train de mourir. Donc, à quelque part, il y a toute la question de dépérissement de ces espèces-là. Il y a beaucoup d'arbres qui sont disparus dans les dernières années.

665

Si on avait regardé la photo avant, on voyait que, même en 1930, il y avait beaucoup d'arbres. En 50, il y en avait moins. Ça a été planté dans les années 50 à nouveau. Et aujourd'hui, il y a de nouveau un dépérissement. Donc, il y a un remplacement.

670

Le deuxième aspect, c'est l'aspect topographique. Il y a cinq grandes unités dans le cimetière, c'est-à-dire la plaine, qui est en bas, il y a une espèce de montée de cette plaine-là, une montée vers le plateau, qui est le plateau qui est vraiment la très grande partie du cimetière, incluant le coeur patrimonial, un piedmont et le sommet. Donc, il y a trois parties

675

qui sont plutôt plates, quoique le sommet ça fait drôle de dire que c'est plat, mais c'est plutôt plat, et deux zones qui sont plutôt pentues.

Et dans le plan directeur 2000, il était question de dire que ces deux zones-là plus inclinées soient soulignées. Dans ce cas-là, ils parlaient de plantation mixte mais au niveau de la végétation. Donc à quelque part, qu'on puisse faire comprendre qu'il y a une transition entre les parties au niveau de la topographie, que l'aménagement souligne la topographie, mais aussi souligne le caractère patrimonial.

680

Dans la zone encadrée en rouge, on trouve l'allée des charniers, la plus belle allée de charniers du cimetière sur les contreforts du sommet. Et ici, on voit qu'il y a une végétation. Il y a le talus inférieur qui est déjà végétalisé et la partie supérieure pourrait facilement être plantée de végétaux bas, de façon à entretenir les contreforts de chaque mausolée. À quelque part, ça peut être des arbustes bas ou des vivaces qui s'implantent.

685

Par ailleurs, il y a un troisième niveau dans l'analyse patrimoniale. Il y avait les zones de très grande qualité et il y avait les zones de très faible qualité, qui apparaissent ici en brun. C'était les zones dans lesquelles il y avait les mausolées qui étaient prévus à l'origine, mais c'est des zones dans lesquelles il y a une requalification à faire. Donc, il y a tout un projet de paysages et d'écologie à créer.

690

695

C'est ça, s'il y a des grands secteurs où il s'agit de préserver le patrimoine et de le mettre en valeur, dans ce cas-là il s'agit vraiment de créer quelque chose de nouveau.

Sur quoi peut-on se baser pour créer quelque chose de nouveau? En partie, retourner à l'histoire. On retourne, ici, au plan de 1932. On voit d'une part, ici, un ancien plan d'eau, qui était au coeur du cimetière. D'ailleurs, il existait avant. Sur cette photo-là, malheureusement on ne la voit pas ici, mais le lac aux Castors n'existait pas encore. Donc, c'est antérieur au lac aux Castors. Et il y avait le ruisseau Raimbault, qui apparaît ici, une espèce de petite trace brune là. Et on voit ici une photo du plan d'eau vers 1950 et, en 1950, là il y avait l'étang du cimetière et le lac aux Castors. Premier aspect, les plans d'eau.

700

705

710 Deuxième aspect, les boisés. Jadis, près du sommet, il y avait une grande zone boisée et, entre le boisé central et le boisé de l'est, il y avait une autre bande boisée. Donc, à quelque part, la zone patrimoniale était située entre deux zones boisées. Je ne veux pas dire qu'il faut que ça revienne des boisés mais, à quelque part, c'est important de comprendre l'histoire du site et son évolution, comment le site a évolué.

Et je vous repasse...

715 **M. DANIEL HODDER :**

Claude va nous présenter maintenant la résultante un peu de la discussion.

720 **M. CLAUDE THIFFAULT :**

Je pense que je me suis fait couper une diapo, mais ce n'est pas grave. En fait, je voulais faire un montage. Je montrais le projet, le plan de protection et l'application, la façon que c'est présenté ici, ce qui va être fait sur le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

725 Rapidement, c'est qu'on voit, ce qui est intéressant, d'abord je vais être dans le général, donc la plaine horticole est là nécessairement, ce qui est en jaune plus pâle et elle va être consolidée. Elle va être remplacée, mais ça va rester arbres sur gazon. Ça reste le même patron. Peut-être la biodiversité va un petit peu changer dans les espèces, mais globalement ça va être le même milieu.

730 Ce qui est intéressant ici, on voit mal parce que c'est trop petit, mais dans les points 1, 2, 3, ça parle de la protection des bois, ce qui est en vert foncé. Donc, ici, on a une protection. En fait, ce qu'on vise, c'est la protection intégrale.

735 L'engagement qui est fait par le cimetière, c'est la protection intégrale du bois à l'Université de Montréal qui empiète sur ces terrains, le bois Saint-Jean-Baptiste également. Et il y a une protection plus ferme des deux bois, bois du centre et bois de l'est, où là essentiellement il y a un sentier existant dans chacun des bois, et l'activité cimetière va se faire uniquement dans l'axe des sentiers existants qui vont devenir plus formels, en faisant attention aux arbres qui vont être là de part et d'autre. Donc, c'est vraiment limité comme intervention.

740 Et ensuite, ce qui était prévu, on peut revenir plus tard avec Daniel, on avait le corridor, ici, qui passait en fait, là, qui s'en va vers Summit. Et ça, c'est la participation du cimetière au corridor. Et ce qui est nouveau, en fait, c'est de faire un autre corridor qui va relier les deux bois, mais un petit peu plus au nord.

745 Parce qu'en le regardant plus en détail, on se rend compte que par la topographie et

750 la façon... il y aura un espace disponible d'environ une trentaine de mètres qui va être
aménagé en partie en espaces, en clairières, en massifs arbustifs et boisés pour relier les
deux bois.

755 Et l'ajout, ce qui est additionnel, c'est de faire un milieu humide dans l'ancien étang
que Daniel vient de présenter. Donc, pour la faune, c'est vraiment intéressant au niveau
écologique. Ça, ce n'était pas dans notre plan en concept au départ, c'est un ajout.

Maintenant, les prochaines diapositives vont permettre de voir comment est-ce qu'on
va travailler au niveau de la zone tampon et du corridor.

760 L'ajout aussi, en fait, c'est de créer un lien entre le bois du centre et le bois de l'ouest,
où sont les mausolées nouvellement construits. Ça, ce n'était pas prévu aussi dans notre
concept. Ça va être un lien peut-être plus étroit, mais il y a un lien qui va se faire. Donc, ça,
c'est un ajout, qui est intéressant. On voit autour donc la zone tampon.

765 C'est sûr qu'on est dans un cimetière, dans un milieu bâti, comme on expliquait au
début. Ce n'est pas comme les projets de conservation qu'on fait, par exemple, à l'Île-Bizard
ou à Pierrefonds Ouest où on est dans des grandes zones de champs et de friches. On est
dans des milieux bâtis. Alors, il y a un ajustement à faire entre ce que le concept théorique
dit et ce que la réalité nous permet de faire.

770 Ici, en fait, si on prend le bois central, la zone tampon, c'est qu'on va travailler dans
l'esprit d'une zone tampon. La zone tampon ici a environ 30 mètres. C'est sûr que là, s'il y a
un chemin, c'est difficile de végétaliser. Mais dans les sections plus ouvertes, où il y a des
sections disponibles, on va composer la zone tampon pour le massif forestier et avec des
775 arbres, arbustes et herbacées. Donc, ça, c'est un plus.

Maintenant, dans le secteur corridor, le corridor nord où on a le bois Saint-Jean-
Baptiste, le bois Université de Montréal, la piste de ski, sur la photo ici, on voit que c'est
780 construit. Là, c'était en construction. Il y a des bâtiments qui ont été construits pour l'aire
d'entreposage, je pense.

785 Vous voyez ici, en vert pâle. En fait, ce qu'on recherche à faire ici, ce que Daniel
expliquait tout à l'heure, c'est que dans l'axe, on utilise la topographie et les massifs
forestiers existants. Ça, c'est le parc ici, mettons c'est Camélien-Houde, le grand bois du
parc du Mont-Royal et les deux bois: Saint-Jean-Baptiste et Université de Montréal.

790 Et ce qu'on essaie de faire dans le corridor, c'est de les rattacher. On utilise les
massifs forestiers existants, qui sont dans des pentes. Ça, normalement, il devrait avoir une
protection. Et ensuite, on y va avec les axes, là où c'est possible, on peut voir ici dans les
zones de pente où c'est déjà végétalisé, on consolide ces espaces-là.

795 Vous voyez sur la photo, ce qui est ici, c'est l'équivalent de ça, là. Ici, il y a une fonction, il va avoir encore une activité cimetièrre, mais on va travailler dans le corridor dans la zone de pente et on va venir consolider également la zone tampon entre le bois de l'Université de Montréal et le terrain du cimetière.

Alors c'est une façon, un exemple de montrer ce qu'on fait. Je vais redonner la parole à Daniel.

800 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Hodder, pas plus que deux, trois minutes?

805 **M. DANIEL HODDER :**

C'est ça. J'ai pas mal fini. Donc, je vais juste vous parler rapidement d'un autre aspect du projet qu'on couvre et qui parle de la biomasse.

810 Au-delà de la volonté de préserver un écosystème viable sur le mont Royal et de constituer le consolidé, il y a cette idée aussi que le mont Royal est un îlot de verdure au centre de la métropole et qu'on veut protéger cet îlot de verdure.

815 Donc, cela appelle à un autre type d'intervention pour les territoires qui sont des espaces verts à l'extérieur du projet de biodiversité. Donc, ils n'ont pas vraiment un usage fonctionnel dans le réseau écologique ou bien pas un usage dominant, une fonction dominante dans le réseau écologique, mais qui ont un intérêt en termes d'îlot de verdure.

820 Pour ces territoires, ce qui est proposé, donc, on voit le réseau écologique en rouge et les autres espaces verts qui sont à l'extérieur du réseau écologique. Pour ces territoires-là, ce qu'on propose, c'est un programme de gestion de la biomasse, donc de mesurer aussi précisément que possible quel est l'état de situation au niveau de la masse de végétation.

825 Et il y a toutes sortes différents outils. On a regardé un peu ce que la télédétection pouvait nous offrir, on n'est pas certain encore que ce soit l'outil privilégié. Il y a la biomasse sèche qui peut être mesurée.

830 Finalement, je pense qu'on va y aller avec un gallon à mesurer et on va les mesurer, les compter. On ne sait pas exactement comment s'y prendre, on regarde plusieurs technologies, pour établir quelle est la biomasse actuelle sur ces endroits-là.

Une fois qu'on aura une valeur sûre, à ce moment-là on se donne un programme par lequel toute érosion de la biomasse serait assujettie à une obligation ou à un

835 engagement de remplacer par une biomasse équivalente dans un délai prescrit. Donc, on comprend qu'un arbre mature qui est coupé ne peut pas être remplacé par une bouture. Donc, on ne remplace pas les unités, on remplace la biomasse.

840 Donc, on établit une base référentielle pour chaque propriété. On quantifie donc la biomasse, et un engagement est sollicité. Un programme volontaire dans un premier temps. Mais une fois qu'on aura les outils en place qui nous permettront d'avoir une certaine rigueur sur la mesure, à ce moment-là on pourra penser à une application qui serait plus réglementaire et l'intégrer.

845 Naturellement, toutes ces démarches-là serait subordonnées à l'évaluation des paysages et au respect du projet de biodiversité naturellement. Donc, ça, c'est pour le programme des biomasses.

850 Dernier point, Madame la Présidente, sur l'intendance écologique. Donc, au-delà de tout ça, comment on gère l'espace? Donc, il y a à définir des modalités d'intendance sur les terrains publics, les terrains privés. On demande aux institutions de participer à un projet qui dépasse souvent leur mission. Donc, comment les encourager à le faire?

855 Définir les usages compatibles, les aménagements. On veut amener le plus de monde possible. On comprend aussi qu'il y a une capacité support limitée au niveau de la fréquentation du mont Royal. Un besoin aussi d'un suivi continu des impacts, de se réajuster avec les impacts. On parle d'un audit écologique aux cinq ans pour voir comment on évolue écologiquement, est-ce que les problèmes qu'on a identifiés maintenant sont résorbés? D'ici cinq ans, comment on peut se réajuster.

860 Finalement, un programme de soutien financier pour la biodiversité qui est actuellement en voie d'élaboration dans le cadre d'une entente sur le développement avec le MCCCCF, développement culturel.

Un programme de subvention de 250 000 \$ par année géré par notre direction.

865 Un remboursement de 50 % des dépenses pour les travaux admissibles en partenariat avec les différents propriétaires institutionnels. On comprend que c'est un programme qui s'adresse aux propriétaires. Ça ne veut pas dire que des organismes ne peuvent pas en collaboration avec des propriétaires faire des projets, mais le programme s'adresse d'abord aux propriétaires.

870 Une contribution donc à des projets comme le contrôle et l'éradication des plantes envahissantes, et toutes sortes de projets qui pourraient nous permettre de reconstituer les écosystèmes et de faire les aménagements fauniques.

875 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

880 Merci infiniment. Alors, écoutez, on va s'arrêter tout de suite. Je vous inviterais, ceux et celles qui veulent poser des questions, à vous inscrire. On reprend au bout d'une quinzaine de minutes et puis je vous inviterai à venir au micro chacun votre tour.

885 Je vous rappelle que la procédure permet de commenter. Donc, ceux et celles qui voudraient commenter pourront venir à ce micro-là. Ce n'est pas nécessaire de vous inscrire, parce que j'imagine que les commentaires vont se faire en fonction de ce qui va se dire au fur et à mesure que l'échange va s'enclencher.

Alors, on revient dans une quinzaine de minutes.

890 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

895 Avant d'appeler le premier intervenant, Monsieur Hodder, voulez-vous ramener à l'écran la carte qu'on a identifiée ensemble tout à l'heure. Simplement pour être bien sûrs de ce que vous avez dit tout à l'heure, pourriez-vous reprendre les chiffres que vous avez donnés. Vous avez parlé de 423 hectares de projet de biodiversité. Ensuite, vous avez parlé d'un 285 hectares. . .

900

M. DANIEL HODDER :

905 Bien, ce que je peux vous dire, c'est que effectivement il y a 285 hectares qui ont fait l'objet d'un engagement, mais ce n'est pas nécessairement ratifié, c'est-à-dire que les papiers légaux ne sont pas déjà faits, mais on a des promesses, un peu comme dans – nous, on fonctionne un peu comme dans une campagne de souscription là. Donc on a des engagements pour 285 hectares.

910 Ce 285 hectares-là, il se décline en trois chiffres : d'abord, les parcs. La partie du projet de conservation qui est dans notre propre parc, dans le parc du Mont-Royal, déjà c'est 167 hectares. Là, on n'a pas besoin de ratifier beaucoup de papiers là, on est assez confiant.

915 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. DANIEL HODDER :

920

Et ensuite, on a le parc Summit, même chose.

LA PRÉSIDENTE :

925

167 hectares? Non?

M. DANIEL HODDER :

930

Non. C'est 23 hectares, 23. 25 en tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

935

M. DANIEL HODDER :

23 hectares. Et se rajoutent à ça des engagements hors-parc, en dehors des parcs. C'est ceux-là qui sont plus difficiles à obtenir. Donc 94 hectares. Puis vous voyez ces 94 hectares-là sur la carte identifiés en orange. Ce qui est en orange, c'est ça les espaces hors-parc.

940

LA PRÉSIDENTE :

Donc c'est essentiellement le cimetière.

945

M. DANIEL HODDER :

C'est le 94 hectares que vous voyez là. Bien, c'est-à-dire là où le orange touche un projet de biodiversité. C'est-à-dire que ça exclut ces territoires-là qui ne sont pas dans le projet de biodiversité comme tel, les territoires qui sont en dehors. Je parle de 94 hectares, c'est essentiellement les taches oranges ici. Donc, c'est le bois Saint-Jean-Baptiste. Il y a aussi une partie à l'Oratoire Saint-Joseph. Mais la part du lion de ce projet-là, c'est au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui a été réalisé tout dernièrement.

950

955

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y, je vais vous laisser finir, puis après ça j'aurai une petite question.

M. DANIEL HODDER :

960

J'ai fini.

LA PRÉSIDENTE :

965 Donc ça veut dire que... et là vous avez donné un pourcentage. Vous avez dit ça équivaut. . .

M. DANIEL HODDER :

970 Bien, 285 sur 423, ça fait 67 %, à moins que je me sois trompé.

LA PRÉSIDENTE :

975 Non, on n'avait pas fait le calcul. Je voulais juste que vous le mentionniez à nouveau.

M. DANIEL HODDER :

980 Donc déjà, en partant, on a comme le deux tiers du projet qui est en voie. Ce qui nous fait dire qu'on est assez confiant. Là, on le voit à l'écran, c'est assez simple, c'est le Cimetière Mont-Royal qui est un autre grand morceau et on a un engagement du cimetière de continuer à discuter. On travaille avec eux, puis on comprend qu'ils ont un rôle important à jouer parce que c'est la liaison entre deux pôles, entre deux noyaux ici, et c'est sur ça qu'on essaie de tricoter quelque chose avec eux autres.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

 Bon, alors nous, on a encore quelques questions mais je vais vous laisser...

 Vous avez quelque chose à dire, Monsieur? Oui, venez donc.

990

M. YOLAND TREMBLAY :

995 Yoland Tremblay, je suis le directeur général du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. J'ai deux commentaires. Le premier, suite à la présentation qu'a faite la Ville, juste pour vous confirmer que c'est sûr que nous sommes très fiers d'avoir participé de façon très active dans le fond à toute l'évolution de ce dossier-là. Ça a été assez exigeant pour chacun d'entre nous et je crois donc qu'il y a une amélioration, il y a une bonification dans notre site.

1000 Cependant, ce qui n'a pas été mentionné clairement et c'est bien normal, c'est qu'on est en train de finaliser notre plan directeur qui va traiter que des bois et de tous les milieux naturels donc du cimetière. C'est-à-dire que depuis plusieurs semaines, depuis plusieurs mois, on est en train de faire la mise à jour complète du développement harmonieux des paysages et des bois, y incluant Saint-Jean-Baptiste et tous les bois que

1005 vous avez vus tout à l'heure, et c'est dans cette optique-là qu'on aura, à ce moment-là, tous les chiffres précis où on va parler de biodiversité et augmenter aussi la biomasse. Donc peut-être en complément.

1010 C'est pour ça que monsieur Chartier a expliqué très rapidement, puis c'est compréhensible parce qu'il n'avait pas beaucoup de temps. Et donc, naturellement, il y a aussi beaucoup d'autres impacts sur l'aspect paysager entre autres sur la plaine, ça a été mentionné juste un petit survol, donc il y a là aussi des gestes concrets qu'on va poser, et dans la partie haute du cimetière où on voyait la partie de charniers très intéressants, mais ça se dirige aussi jusque dans notre zone opérationnelle pour faire un autre lien avec le bois Saint-Jean-Baptiste. Ça fait que c'est tout simplement pour vous mentionner ça.

1015 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Tremblay. Merci infiniment.

1020 Alors, je vais appeler la première intervenante qui veut poser une question. Madame Coralie Deny. Alors, vous vous rappelez que s'il y a des gens qui veulent commenter, on va prendre ce micro-là pour les commentaires. Allez-y, Madame Deny.

1025 **Mme CORALIE DENY :**

Bonjour ! Mes commentaires seront, en fait, mes questions seront de deux ordres et assez courtes. D'une part, je comprends qu'il y a bien 285 hectares sur lesquels il y a quand même des engagements intéressants. Il en reste donc, si on regarde, à peu près 140 hectares. Et ma première question est en rapport avec les échéanciers.

1030 Dans le document et ça, de façon en fait même assez générale, si ce n'est pour un seul point qui n'est pas en rapport avec les espaces naturels mais qui est sur la clientèle scolaire où là il y a vraiment dans une des mesures un échéancier donné avec la cible à atteindre, mais pour les milieux naturels, il n'y a pas d'échéancier. Alors, j'aimerais savoir –
1035 inscrit dans le document – quels sont les échéanciers qui sont donnés pour atteindre les cibles?

LA PRÉSIDENTE :

1040 Monsieur Hodder.

M. DANIEL HODDER :

1045 Comme toute négociation, l'échéance est en fait dictée par le rythme des négociations. Donc, dans le cas du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, on avait un échéancier qui était créé par le plan directeur, le parc du Mont-Royal a été une étape

1050 marquante qui nous a permis d'aller consolider un certain nombre de projets de conservation. On essaie d'accélérer le plus vite possible, mais il faut comprendre qu'on demande aux propriétaires de s'engager à protéger idéalement à perpète sur la conservation de leur territoire. Même si on avait un échéancier, ça n'irait pas beaucoup plus vite.

1055 Mais je pense que la discussion est bien entamée, puis on est dans une question de semaines, de mois et non pas d'années là. Le moment, actuellement, on travaille sur des horizons assez courts.

On ne voudrait pas nous engager pour dire qu'on va avoir ratifié toutes les ententes pour le 30 juin. Ça ne m'apparaît pas réaliste. Mais je pense qu'on peut avancer assez rapidement.

1060 **Mme CORALIE DENY :**

Si vous me permettez, Madame la Présidente?

1065 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

Mme CORALIE DENY :

1070 Juste sur cette question-là, parce qu'il y a bien sûr les zones prioritaires, les primaires, les noyaux primaires comme vous les appelez, mais il y a également les corridors. Donc là-dessus, on parle également de Remembrance, on parle de Côte-des-Neiges, des liens, etc. Donc là, il pourrait y avoir des échéanciers. Est-ce que sur ces points-là, les points qui ne touchent pas nécessairement des ententes aussi, il va y avoir des échéanciers précis?

1075 **LA PRÉSIDENTE :**

1080 On est sur du territoire Ville, à ce moment-là. C'est le réseau viaire. Oui, Monsieur Bouchard?

M. PIERRE BOUCHARD :

1085 Il y a une partie des travaux nécessaires à l'établissement des corridors qui est sur des propriétés de la Ville et il y en a d'autres qui sont sur des propriétés privées.

Donc la première chose qu'il faut faire, c'est de s'entendre sur un plan de

développement, un accord, un accord de développement en fait avec les propriétaires, ce que Daniel parlait tantôt. Et après ça, il faut l'opérationnaliser. L'opérationnaliser va aller en fonction des opportunités, puis des moyens nécessaires au niveau du PTI.

Je prends, par exemple, l'échangeur Remembrance, on va en reparler, il va y avoir une. . .

LA PRÉSIDENTE :

Oui, un peu plus tard cette semaine.

M. PIERRE BOUCHARD :

. . . il va y avoir un autre atelier sur les accès où est-ce qu'on va pouvoir parler de ça. Ça implique pas juste la Ville, ça implique également la Défense nationale, puis ça implique également le cimetière. Donc le corridor qui était là passe sur trois propriétés.

En fait, l'idée, c'est de définir un axe d'intervention qui va tout le temps arrimer l'ensemble des actions de tous les partenaires sur le mont Royal pour que, dès qu'il y a une action qui est entreprise, l'action est faite en fonction de l'accord qui est là et du projet de conservation qu'on a. Et on ne peut pas tout faire dans la même année de toute façon. Et ce qui fait en sorte qu'il va falloir qu'on se donne un échéancier sur les dix, quinze prochaines années pour pouvoir réaliser l'ensemble des projets. Tout ne peut pas se faire en une seule année.

Ce qu'on va démontrer au fur et à mesure des investissements de la Ville, il faut comprendre que dans l'ensemble des interventions que la Ville va faire au niveau de son parc et de sa propriété et de son réseau routier – on va en parler un petit peu plus tard dans un autre atelier – la Ville, dès qu'elle va faire un geste, elle va donc faire son geste en fonction de l'accord qui est là.

Donc, je prends par exemple le projet de préservation, par exemple l'enlèvement des plantes envahissantes. C'est déjà commencé et, au fur et à mesure qu'on va intervenir dans des secteurs du parc, on va enlever les plantes envahissantes. Donc on va améliorer le milieu boisé.

Donc il y a deux types d'intervention qu'il faut faire. Il y a consolider et préserver ce qu'on a déjà et, en plus, intervenir d'une façon beaucoup plus majeure sur le territoire. Je prends par exemple l'établissement du corridor que vous faisiez mention à travers l'échangeur Remembrance qui est, disons, une intervention un peu plus coûteuse, qui demande un petit peu plus de planification. Donc ça, on va le mettre dans le PTI. On va en parler de toute façon un autre soir, je pense c'est lundi ou mardi.

LA PRÉSIDENTE :

Je ne sais pas là. Il me semble que c'est la semaine prochaine.

1135 **M. PIERRE BOUCHARD :**

C'est la semaine prochaine.

LA PRÉSIDENTE :

1140

L'accessibilité, c'est le 1^{er} avril.

M. PIERRE BOUCHARD :

1145

Donc, il n'y a pas d'échéancier de fixé en détail. Il y a une volonté de tous les partenaires d'arriver à compléter ce plan-là sur les années qui viennent. Donc, c'est un programme sur plusieurs années et on va le faire au fur et à mesure de nos interventions sur le PTI. Mais déjà, juste nous autres au niveau des parcs, on met environ 4 à 5 M\$ d'investissement par année. Et à chaque fois qu'on intervient sur une zone, on en profite pour intervenir au niveau des plantes envahissantes, l'amélioration du boisé, etc.

1150

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rioux.

1155

M. GILLES RIOUX :

Juste pour donner un autre exemple. Au dernier forum des Amis au début de mars, l'Université de Montréal a fait sa présentation de son projet de plan directeur, parce qu'on est toujours, nous, dépendants naturellement, quand ce n'est pas notre terrain, des plans directeurs des autres, et là l'université a présenté les différentes phases de développement. Et dans ça, nous, il y a une partie qui est la Coulée verte à protéger là-bas mais elle est dépendante de l'obtention, il y a des conditions à réunir qui, des fois, ne relèvent même pas des institutions.

1165

Ça fait un an et demi qu'ils attendent la confirmation du 30 M\$ du gouvernement fédéral. Il y a déjà 90 M\$ de garantis, 60 M\$ par la Ville, 30 M\$ par le gouvernement pour l'aménagement, la décontamination et la préparation des infrastructures de la gare de triage, mais tant que l'Université de Montréal n'a pas sa confirmation, elle n'est pas en mesure de nous confirmer la protection de l'entièreté de la Coulée verte.

1170

Donc, c'est un échéancier qui ne relève pas toujours de notre volonté et qui, des

1175 fois, ne relève même pas de la volonté du propriétaire et relève d'autres niveaux de gouvernement. On est dans des institutions dont le financement de bon nombre d'entre elles est public ou de souscription, et qui sont donc à la merci de ça.

1180 Donc, cette présentation-là que les Amis avaient rendu possible mercredi – je ne sais pas, Sylvie, c'était quoi, le 2, 3 mars, je ne me souviens plus de la date exacte, en tout cas au début de mars – permettait d'illustrer dans le cas précis de l'université la complexité de la capacité pour nous de donner un échéancier sur ce bout-là.

Mme CORALIE DENY :

1185 J'aurais juste une deuxième courte question.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

1190 **Mme CORALIE DENY :**

1195 C'est sur le financement. De la même façon que il n'y a pas d'échéancier, j'ai bien entendu vos réponses, mais il n'y a pas d'échéancier à chacune des mesures inscrites dans ce document et spécialement sur les espaces verts milieux naturels, il n'y a pas d'engagement financier ou de ressources financières attribuées à chacune des mesures. Alors est-ce que... il y a eu quelques éléments de réponse par monsieur Rioux mais...

LA PRÉSIDENTE :

1200 Oui. Est-ce que vous envisagez affecter des fonds à chacune des mesures? Et si oui, quand est-ce que vous allez rendre public ce budget-là?

M. DANIEL HODDER :

1205 Peut-être un premier élément de réponse par rapport à l'application de la politique, puis c'est vrai pour le mont Royal, puis c'est vrai pour tous les écoterritoires. Si on parle de budget en forme de budget d'acquisition, oui, il y a un budget d'acquisition à la Ville mais l'acquisition, c'est la dernière des options qu'on veut regarder. Coralie, tu connais ma réponse, c'est toujours la même.

1210 Donc c'est sûr qu'on regarde toujours les différentes alternatives. On ne pense pas que des dépenses extraordinaires, c'est la solution pour le mont Royal, les coûts à l'hectare, puis on ne veut pas retirer ces territoires-là des institutions qui ont des missions qui... On ne pense pas que c'est aussi simple que de regarder la construction d'une

1215 maison, c'est quoi votre échéance, c'est quoi votre budget. Le mont Royal, c'est un peu plus compliqué que ça. Ça veut dire qu'on va regarder comment on peut arrimer la mission des institutions avec les objectifs qu'on poursuit pour le mont Royal.

LA PRÉSIDENTE :

1220 Oui, Monsieur Bouchard?

M. PIERRE BOUCHARD :

1225 Je pense qu'il faut le voir dans une dimension de temps. Tantôt, lors de la présentation, on vous a montré l'état du mont Royal dans les années 30, 60 et aujourd'hui, et on voit qu'il y a une grande fluctuation. Dès le départ, je pense qu'il faut comprendre que le nouveau régime de protection qui a été mis en place, c'est quelque chose qu'on met en place, et la négociation prend le temps qu'il faut pour se faire parce qu'on a une intention de
1230 durée dans le temps, pour éviter ce genre de fluctuation-là dans le temps.

Et donc, je pense que ce qu'il faut reconnaître, c'est l'effort qui est mis, et l'effort de développer un outil qui va être durable dans le temps et qui va faire en sorte que, année après année, si on prend une lecture de l'ensemble du boisé telle qu'on l'a faite, on va voir
1235 qu'il y a une amélioration en continu. Et l'important, c'est d'avoir une amélioration en continu et un maintien par la suite des écosystèmes sur une période de 40, 50, 60 ans.

Donc, oui, je comprends l'urgence de commencer, mais l'effort va être davantage dans la durée et de l'engagement que les institutions prennent dans leur gestion au quotidien
1240 de maintenir ce milieu-là. Parce que le défi, on peut aménager des boisés et replanter assez rapidement, mais le réel défi, c'est dans le temps et dans le maintien des objectifs qu'on a.

Donc monsieur Tremblay tantôt a parlé. Dans 10, 15, 20 ans, il n'est plus à l'emploi du cimetière et il y a quelqu'un d'autre qui le remplace. Que la personne qui le remplace ait la
1245 même constance et la même volonté que – moi, je suis parti, Daniel est parti – il y a encore cette volonté de maintenir cet état naturel là dans le temps. Et ça, c'est ce qu'on essaie de marquer dans les engagements qui ont été faits, l'engagement du Pacte patrimonial et ce qu'on est en train de négocier avec chacun des partenaires dans le concret.

Donc c'est sûr que le plan directeur qu'est en train de faire monsieur Tremblay va se traduire par des coûts qu'on va pouvoir éventuellement, selon les capacités budgétaires du propriétaire, étaler dans le temps, et nous autres, à partir du régime de protection, on va y
1250 aller à 50 %. Mais ça va dépendre aussi du rythme, la capacité du rythme d'investissement des propriétaires également.

1255

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, Madame Deny?

1260 **Mme CORALIE DENY :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1265

Merci. J'appelle maintenant monsieur Éric Richard, puis je passe la parole à monsieur Burton. Vous avez une question? Monsieur Richard, venez.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1270

Une question sur non pas les superficies qui ont déjà fait l'objet d'engagement, mais par rapport à la protection des zones particulièrement importantes, les zones noyaux. Où est-ce qu'on en est en termes de priorité? Est-ce qu'on a actuellement, avec les superficies que vous nous avez données, couvert à peu près les zones les plus importantes, les plus vulnérables et ce qui nous reste à acquérir, c'est pour continuer de consolider? Ou est-ce qu'il reste des zones importantes, donc des zones noyaux qui ne sont pas actuellement protégées, soit par le parc ou par des engagements?

1275

M. DANIEL HODDER :

1280

Dans la constitution d'un système, je ne suis pas certain que les zones noyaux peuvent paraître intrinsèquement plus importantes, mais dans la constitution d'un réseau écologique, c'est l'ensemble des composantes. Un réseau d'égouts ou un réseau d'aqueduc, tous les morceaux du tuyau sont aussi importants les uns que les autres. Donc ça fait partie du système.

1285

En ce qui concerne où on en est par rapport à la protection des zones noyaux, je dirais que pour les zones noyaux qui sont dans les parcs, on est relativement bien assurés, bien que la discussion sur comment on va pressionaliser l'extension de la zone noyau dans le parc du Mont-Royal, c'est une discussion qui est à faire parce qu'il y a d'autre chose qu'on fait dans le parc du Mont-Royal. Et comment on va gérer ça, c'est une discussion qu'on a à faire entre nous, qui s'amorce, qu'on va faire petit bout par petit bout.

1290

Il y a le bois Saint-Jean-Baptiste qui est l'autre sommet, qui avec l'engagement du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges nous donne un bon coup de pouce. Ce qu'on comprend, puis là je ne pense pas que je m'étire trop le cou, mais je pense qu'au niveau du Cimetière Mont-Royal, il semble avoir un assez bon consensus, en tout cas les vibrations sont bonnes par rapport à la protection de la zone noyau actuellement. Et ce n'est pas tellement

1295

ça qui nous inquiète, c'est plutôt la constitution de la zone corridor.

1300

Bon, ici, entre les deux zones noyaux, celle-ci et celle-ci qui exigent un réexamen complet de toute la circulation routière, qui est un gros projet. Donc, si vous me demandez où sont les défis, je dirais que c'est là qu'ils sont actuellement. La connexion ici, puis la connexion là-bas, comment on va la faire.

1305

Ce qui nous aide, c'est qu'il y a une certaine flexibilité dans la façon qu'on peut le faire. On peut regarder différentes façons de le faire. Et c'est cette flexibilité-là, je pense, qui nous donne une certaine force, un certain intérêt au projet. Est-ce que ça répond?

1310

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dériger.

1315

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Peut-être juste pour poursuivre sur le sujet des priorités. Est-ce qu'il y a des secteurs dans le parc qui peuvent être considérés comme étant dans un état où on doit intervenir à très court terme, sinon la situation pourrait être irréversible? Est-ce qu'il y a des secteurs qui demandent une intervention importante à court terme?

1320

M. CLAUDE THIFFAULT :

En fait, c'est les secteurs où l'érable de Norvège et le nerprun sont les plus importants. Le nerprun, c'est surtout dans le secteur du lac aux Castors. Il y a eu quelques interventions qui ont été faites depuis deux, trois ans sur le nerprun. Il devrait s'en faire aussi au courant de l'été, en collaboration avec Les Amis de la montagne, et l'érable de Norvège où, dans certains secteurs, ça forme des peuplements. Ce n'est pas juste associé à l'érable à sucre, c'est des petits peuplements d'érables de Norvège.

1325

1330

Mais au fur et à mesure qu'on intervient, en fait, on intervient sur ces espèces-là et sur d'autres, mais ce que je dirais, là où c'est le plus urgent dans le parc du Mont-Royal, ça serait ces secteurs-là.

1335

M. PIERRE BOUCHARD :

Au niveau de l'érable de Norvège, il va falloir qu'on se dote d'un véritable plan d'action dans la mesure où est-ce qu'on ne peut pas du jour au lendemain partir, puis aller tout couper, parce qu'il y a des secteurs du peuplement où est-ce qu'on se retrouverait à faire effectivement quasiment la même coupe de moralité que les années 60. Donc il nous faut arriver avec un plan d'action continu, année après année, stratégique, à savoir par où on le prend. Et on en fait régulièrement. C'est moins difficile à enlever que le nerprun, dans

1340

le sens que où est-ce qu'on le coupe, on n'a pas des racines à arracher.

1345 Donc, dans ce sens-là, c'est beaucoup facile de se faire un calendrier dans le temps, un calendrier de plantation, un calendrier de coupe, avec une bonne campagne de sensibilisation auprès de la population, par exemple, parce qu'il y a des gens qui vont un peu peut-être être contre l'abattage des arbres. Donc, il s'agit de le faire correctement et ça, ce plan-là reste à faire dans les secteurs où est-ce qu'on n'intervient pas.

1350 Dans les autres secteurs où est-ce qu'on intervient, je prends par exemple quand on arrive, quand on fait des travaux sur le secteur Peel, secteur lac aux Castors, donc à chaque fois qu'on prend un secteur, on règle le secteur en même temps. Donc on le fait à ce moment-là.

1355 Mais il y a des zones purement boisées où est-ce que, de façon générale, on n'intervient pas en termes d'aménagement et, là, il va falloir qu'on se donne véritablement un plan d'attaque.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

1360 La semaine dernière, on nous a dit qu'il y avait une étude qui était sur le point de démarrer pour les questions des paysages. Est-ce qu'à ce moment-là, cette étude-là, la valeur des paysages, est-ce qu'elle va être intégrée aux interventions qui vont être faites sur, par exemple, l'érable de Norvège ou d'autres interventions sur le milieu naturel?

1365 **M. PIERRE BOUCHARD :**

1370 Oui, absolument. Il faut faire attention, parce que là, on voit juste ce soir un seul aspect. On va voir les paysages lundi. Donc il faut... en fait, l'ensemble de nos interventions, ça va être l'art de tout imbriquer l'ensemble des aspects. L'érable de Norvège, lorsqu'on est en plaine, donc visuellement accessible, il va falloir faire attention dans l'élaboration de notre stratégie en fonction des paysages, qu'on va voir au fur et à mesure des études et pour laquelle ce n'est pas encore défini.

1375 Cependant, quand je parlais tantôt des érables de Norvège, ce sont des érables de Norvège en pleine forêt, là où ce que vu de l'extérieur, ça n'a pas nécessairement un impact visuel mais qui pourrait en avoir si on rase tout, par exemple. Donc, il faut faire attention.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Juste avant, moi j'ai une petite question ici pour compléter là-dessus. Monsieur Bouchard, vous avez beaucoup insisté sur l'importance d'avoir un plan qui soit solide dans le temps. Et vous avez dit aussi, Monsieur Hodder, qu'en fait – c'est monsieur Thiffault

1385 peut-être qui a dit ça – que quand on regarde les études, on s'aperçoit que le mont Royal en termes de biodiversité pour l'instant peut se comparer à d'autres grands parcs. C'est ça que j'ai compris.

1390 Par contre, comme vous êtes plus vulnérables sur la partie « entente » avec les propriétaires, est-ce qu'il y a des risques qu'il y ait des pertes importantes en termes de santé d'écosystème ou de biodiversité, si certaines ententes ne se réalisent pas? À court terme, j'entends.

M. DANIEL HODDER :

1395 Écoutez, on ne voit pas de menace imminente par la construction d'un condominium au centre d'une zone noyau. On n'a pas ce genre de problématique. Et dans ce sens-là, c'est peut-être une place où le mont Royal actuellement est peut-être un peu plus facile que les autres écoterritoires, là où on a des arbitrages à très court terme à prendre. Actuellement, je ne vois pas de situation comme celle-là.

1400

M. PIERRE BOUCHARD :

Nous ne sommes pas sous une pression de développement comme dans les autres écoterritoires...

1405

LA PRÉSIDENTE :

C'est à cause du règlement intérimaire.

1410

M. PIERRE BOUCHARD :

1415 Non. Bien, ce n'est pas rien que ça. C'est que c'est dû aussi aux activités mêmes des partenaires. Donc ce n'est pas comme dans des boisés où est-ce que des promoteurs sont intéressés à abattre l'ensemble des boisés pour pouvoir construire des maisons ou du commerce ou de l'industrie. Donc, les activités mêmes des institutions sont des cimetières, des hôpitaux, des universités. Donc, ce n'est pas le même genre de pression et si ce ne sont pas des cimetières, ce sont généralement soit des communautés religieuses ou des communautés qui relèvent de l'État. Donc, ce n'est pas le même genre de pression qu'on a que la libre concurrence sur le marché.

1420

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Oui, Monsieur Hodder, pour finir?

1425 **M. MICHEL FAMÉLARD :**

Oui. Est-ce que je pourrais faire un commentaire là-dessus, Madame la Présidente?

1430 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1435 **M. MICHEL FAMÉLARD :**

Je comprends, plus je pense que. . . .

LA PRÉSIDENTE :

Pourriez-vous vous identifier?

1440

M. MICHEL FAMÉLARD :

Michel Famélard, des Amis de la montagne.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir !

1450 **M. MICHEL FAMÉLARD :**

1450

Je pense qu'il n'y a personne ici, puis je pense au bois Saint-Jean-Baptiste, qui s'imagine que le propriétaire a un plan pour construire un condo dans ce bois-là. Ça, c'est clair. Mais le propriétaire actuel, il peut, par exemple, déposer des tas de copeaux de bois dans des clairières, comme ça s'est fait déjà, puis ça se fait peut-être encore. Et ça, c'est des menaces aux bois. Il faut cesser des actions de même. Alors, il ne faut pas penser juste aux constructions de maisons puis de condos, il faut penser à des actions quotidiennes qui font la dégradation de ces endroits-là.

1455

LA PRÉSIDENTE :

1460

Monsieur Hodder.

M. DANIEL HODDER :

1465

Oui, effectivement, c'est l'effritement à terme qui cause un problème et c'est pour ça qu'on a un projet de biodiversité, puis qu'on sollicite des engagements. Pas parce qu'on

1470 veut arrêter un gros projet mais parce qu'il y a continuellement un effritement des espaces à grande valeur écologique. Et tranquillement, on ne voudrait pas que tout se rétrécisse. Donc c'est ça là. Ce n'est pas aussi grandiose. Et puis c'est possible qu'il y ait un lot ici et là, on est en train d'acquérir un lot unique qui existe, qui pourrait être développé. On est en processus d'acquisition de ce lot-là.

1475 Donc oui, il peut y avoir des cas où on gruge, mais ce n'est pas des grands projets massifs.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Bouchard?

1480 **M. PIERRE BOUCHARD :**

1485 Oui, c'est ça. Je pense que ce que monsieur Famélard a souligné, ça revient à ce que je disais tantôt. Le réel défi va être dans le quotidien sur le long terme, dans la façon de les gérer, les espaces, et de s'assurer que chaque institution maintienne les objectifs et l'esprit de base de l'entente dans sa gestion au quotidien. Ça, c'est un des aspects.

Je pense également à un autre défi que nous avons, c'est de voir à bien gérer les activités sur l'ensemble de ces secteurs de biodiversité là, et ça, ça va faire l'objet d'autres discussions à d'autres moments.

1490 Mais dans le fond, les menaces ne sont pas tant les ententes avec les partenaires mais l'effritement dans le temps, la volonté de maintenir, pour que chaque partenaire maintienne un niveau de gestion pour maintenir un niveau de gestion écologique qu'on appelle, et également je vous dirais la capacité de support par rapport à des activités et l'utilisation par la population de l'ensemble des bois qui sont véritablement une menace.

LA PRÉSIDENTE :

1500 On pourrait continuer longtemps mais, là, c'est monsieur Richard. C'est à votre tour.

M. ÉRIC RICHARD :

1505 Éric Richard des Amis de la montagne. Alors ma première question irait un peu dans le sens de la discussion qu'on avait juste avant. Je pense qu'il y a une pression importante des usages sur les milieux naturels, notamment dans le parc du Mont-Royal. Est-ce qu'il y a des moyens financiers de prévus pour mieux encadrer ces usages-là? Et aussi, pour sensibiliser la population. Parce que dans le plan, on ne le voit pas concrètement.

LA PRÉSIDENTE :

1510

Revenons sur les usages. Est-ce que vous avez un usage particulier en tête ou des usages particuliers en tête?

M. ÉRIC RICHARD :

1515

Bien, je pourrais mentionner sûrement la circulation hors-sentier des piétons et des vélos un peu partout, surtout dans les zones escarpées où on voit une dégradation importante.

LA PRÉSIDENTE :

1520

D'accord. Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

1525

Ce que j'ai compris, c'est qu'on va en reparler lors de la dernière journée le 1^{er} avril.

LA PRÉSIDENTE :

1530

Sur les activités. Mais est-ce que vous avez un début de réponse à donner?

M. PIERRE BOUCHARD :

1535

C'est un défi constant, effectivement – puis ça, je ne veux pas anticiper sur la présentation qu'on va faire, je pense c'est mardi prochain – c'est un défi constant de gestion dans le parc du Mont-Royal, mais c'est un défi constant également chez nos partenaires, au fur et à mesure qu'ils rentrent dans le parc du Mont-Royal. Il y a tout le temps des nouvelles activités qui poussent à tous les jours dans le milieu, chez la population et, à chaque fois, on est tenté de venir s'adonner à ces activités-là qui ne sont pas tout le temps permises.

1540

Bon, sans anticiper sur la présentation, oui, on a fait une espèce de zonage de potentiel d'activités qu'on va présenter au niveau du parc, dans le sens du genre d'activités permises ou potentielles. Et le reste, c'est un défi de gestion. Je prends juste, monsieur parlait des piétons, mais à mon avis, il y a aussi le problème, par exemple, de l'envahissement des vélos de montagne, par exemple. C'en est un autre exemple.

1545

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Oui?

1550

M. DANIEL HODDER :

1555 Un autre élément de réponse, c'est que dans les parcs-nature, on a mis en place un programme de gestion écologique. C'est-à-dire qu'il y a des analyses, puis on l'a évoqué un peu dans la présentation, des analyses de l'évolution des écosystèmes, et les problèmes importants qui viennent limiter la biodiversité du site, on prend les mesures en fonction de ça. Donc, il y a une approche scientifique qui est liée à la gestion du site.

1560 Donc, ce qu'on cherche à mettre en place pour le parc du Mont-Royal dans un premier temps, mais pour l'ensemble du mont Royal, c'est en fait une gestion écologique du site dans le respect à la fois des activités récréatives mais dans les activités aussi qui peuvent se dérouler sur le site et qui émanent des autres missions sur la montagne. Donc, c'est ça qui est à mettre en place, cette gestion écologique.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et ce que je comprends, c'est que vous allez nous présenter un exercice de zonage que vous avez fait lors de l'atelier qui va porter sur les activités et les services.

1570 Monsieur Richard, oui?

M. ÉRIC RICHARD :

1575 J'avais une deuxième question qui est plus spécifique à un secteur en particulier de la montagne. Les Amis de la montagne ont mené depuis 98 de nombreuses opérations pour soutenir la régénération naturelle dans le parc du Mont-Royal et il y a un îlot situé entre le 1800, Camilien-Houde et le stationnement de la Maison Smith, où on a effectué depuis 2004, avec l'encadrement des ressources de la Ville de Montréal, la plantation de plus de 1 600 arbres avec des bénévoles de la communauté. Et je m'interrogeais si le fait qu'il est classé
1580 comme plaine horticole, est-ce que ça met en péril le projet qui a été commencé dans cet îlot-là?

LA PRÉSIDENTE :

1585 Monsieur Hodder.

M. DANIEL HODDER :

1590 On parle de ça ici?

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est bien ça, Monsieur Richard? Venez voir. On pointe sur la carte

l'endroit.

1595

M. ÉRIC RICHARD :

Oui. Bien, c'est une petite partie. C'est vraiment la bande qui est située le long du boulevard Camilien-Houde, entre le 1800 et le stationnement de la Maison Smith.

1600

M. PIERRE BOUCHARD :

Le travail qui a été fait par la population avec la participation des Amis de la montagne est souhaitable et doit continuer d'une certaine façon. Sauf que c'est évident qu'à la lumière de notre projet, on va redéfinir les priorités de zone de plantation en fonction de la nouvelle donne, mais on n'ira pas changer ce qui a déjà été fait. Ce n'est pas notre intention. Pas du tout. Surtout pas. On va s'attaquer aux érables de Norvège avant. On en a plein.

1605

LA PRÉSIDENTE :

1610

D'accord. Merci.

Monsieur Jean-Yves Bourdages, s'il vous plaît.

1615

M. JEAN-YVES BOURDAGES :

Bonjour ! Jean-Yves Bourdages, résidant du centre-ville. J'aimerais revenir sur le sujet, c'est un petit peu « touchy », le boisé des Bénédictins qui se trouve à côté de l'Hôpital Général. On parlait des institutions, leur développement, etc., mais dans certains cas, est-ce que c'est pertinent pour certaines de ces institutions-là de s'obstiner à vouloir rester sur place quand on sait qu'on avait prévu depuis la fin du XXe siècle le déménagement du General Hospital puis de toutes ses composantes au terrain du Glen?

1620

Et là, on sait qu'il y a des factions à l'intérieur même du CUSM où est-ce qu'il y en a qui sont d'accord, il y en a qui ne sont pas d'accord, ils veulent rester sur place, et là, ça entraîne toute une problématique, non seulement de développement, de constructions monumentales qui vont créer des disparitions de terrains, de boisés, circulation qui va augmenter y compris sur le chemin Remembrance, parce que c'est logique quand on a un hôpital situé à un endroit comme ça, un hôpital universitaire, qu'on va augmenter.

1625

1630

Et je me demandais jusqu'à quel point vos services ont pu attaquer de front le problème en rencontrant soit le CUSM ou le ministère pour discuter avec eux, voir est-ce que c'est pertinent de vouloir s'obstiner à rester là plutôt que de déménager sur le Glen?

1635 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp qui va répondre à cette question-là. Alors, Madame Topp.

1640 **Mme CÉLINE TOPP :**

Alors, le CUSM a approché la Ville avec deux projets : un projet qui constitue à implanter, comme vous le dites, sur le site Glen des nouveaux services dans un bâtiment à construire et un projet d'agrandissement du Montréal Général sur le site de la montagne.

1645 Le conseil municipal sera saisi la semaine prochaine du projet de règlement permettant au CUSM d'agrandir sur le site de la montagne et il y a une consultation publique qui est prévue par la suite. Cette consultation-là aura lieu devant l'Office de consultation publique plus tard au mois d'avril.

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça, oui. Même peut-être au début du mois de mai.

1655 **Mme CÉLINE TOPP :**

Au début du mois de mai. Alors il sera là l'occasion de poser des questions plus spécifiques sur les motifs.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais est-ce qu'il faut comprendre, à partir de la question de monsieur Bourdages, que le bois des Bénédictins est en péril?

1665 **Mme CÉLINE TOPP :**

Le bois des Bénédictins, dans les engagements dans le cadre du Pacte patrimonial, le bois des Bénédictins, le CUSM s'est déjà engagé à le protéger. Il y a eu des discussions assez importantes avec le ministère de la Culture aussi tout au long du développement du projet du CUSM donc pour faire en sorte que les autres aussi composantes, notamment les vues, l'insertion des données plus urbanistiques comme l'insertion du stationnement et tout ça soient considérées. Donc, au niveau du bois des Bénédictins, c'est un engagement de protection.

1675 **M. JEAN-YVES BOURDAGES :**

Je peux poser une deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

1680 Bien sûr.

M. JEAN-YVES BOURDAGES :

1685 Alors, c'est plus technique. Dans votre présentation, vous parliez de la nécessité ou en tout cas l'importance de planter des résineux pour aider la faune aviaire à mieux s'implanter. Et je sais que dans le plan original d'Olmsted, lui avait prévu des résineux, c'était plus dans un but disons décoratif et donner l'illusion d'une grande montagne. Avez-vous l'intention d'utiliser le plan Olmsted ou alors ça n'a totalement rien à voir, puis que selon les besoins du parc, les implantations de résineux vont se faire à des endroits complètement
1690 différents?

M. DANIEL CHARTIER :

1695 Dans le début des années 60, le reboisement s'est fait en très grande partie avec des épinettes. Il y a 40 000 épinettes qui avaient été plantées. Il en restait 10 000 en 92 et aujourd'hui, il doit en rester 2-3 000. Donc, on voit que les épinettes sont en train de disparaître sur le mont Royal, peu à peu étouffées. Ça leur prend du soleil et les arbres autour finissent par les étouffer. Il y avait quelques pins rouges qui avaient été plantés à l'époque. Ce n'était pas des espèces appropriées pour le mont Royal.
1700

Mais quand on regarde les photos de Notmann des années 1800. . .

M. JEAN-YVES BOURDAGES :

1705 Qui est Notmann?

M. DANIEL CHARTIER :

1710 Notmann qui est le photographe officiel de la haute bourgeoisie des années 1800, il y a beaucoup de photos qui ont été prises sur le mont Royal par Notmann et par d'autres, des dessins, et on voit très bien que le sommet du parc du Mont-Royal et aussi la butte où est-ce qu'est le réservoir, la butte près de la Maison Smith, Les Amis de la montagne, ces deux endroits-là, il y avait une grande population de pins blancs jadis. D'ailleurs, ce coin-là sur les plans de 1892, la butte à côté de la Maison Smith s'appelait The Pines. Il devait y avoir
1715 quelques pins à cet endroit-là.

Par ailleurs, nous, depuis 92, il y a eu des arbres de plantés. Même avant ce programme-là, il y a quand même des travaux qui se sont faits depuis 91, 92. Il y a tout un programme d'entretien du parc du Mont-Royal, mais c'est un programme d'entretien et

1720 d'aménagement du parc du Mont-Royal, mais c'est un programme qui était à la fois la gestion
de la végétation, la gestion des eaux, la gestion des circulations et le paysage,
l'aménagement.

1725 Et là-dedans, on a planté des arbres, beaucoup de pins blancs. Il y a eu des pruches
aussi qui ont été plantées. Quand on regarde les autres montérégiennes, il y a de la pruche.
Donc il y a beaucoup de pruches qui ont été plantées à l'époque et c'est surtout ces deux
espèces-là. D'ailleurs, dans l'échangeur Parc/des Pins, on a planté quelques pins blancs,
on va en replanter quelques autres – on est à côté de l'avenue des Pins, c'est normal d'avoir
1730 quelques pins – quelques pruches aussi qui ont été plantées dans les secteurs plus
ombragés, mais on intervient.

Mais il ne s'agit pas de créer des immenses zones de conifères. Ça fait partie des
enjeux. Quand on parle au point de vue des paysages, c'est des débats avec mes collègues
biologistes. Quand monsieur Richard parlait de, bon, la zone jaune, bon bien, la
1735 délimitation des zones jaunes, des zones bleues, des zones vert pâle, disons qu'il y a un
gros travail de négociations encore à faire sur qu'est-ce qui doit être fait à quel endroit, qu'est-
ce qui relève... à tel endroit, c'est des mesures qui sont plus au niveau écologique et des
mesures qui sont plus au niveau du paysage, et on intervient.

1740 On regarde aussi la vision d'Olmsted. Dans bien des cas, par exemple, il y avait des
interprétations d'Olmsted qui ont été données souvent, en tout cas je m'excuse de dire ça,
mais beaucoup de choses erronées qui se sont dites sur Olmsted en termes d'interprétation
selon les secteurs. Il donne des commentaires très précis à certains endroits; à d'autres,
c'est beaucoup moins précis. Et la végétation n'étant pas nécessairement, les espèces n'étant
1745 pas nécessairement sa force, l'important au point de vue d'Olmsted, au niveau du concept
d'Olmsted, c'est les atmosphères. C'est-à-dire qu'il s'agit de créer que le bas de la montagne
doit être d'une nature plus luxuriante, plus foisonnante, et le sommet doit être d'une nature
plus nordique. Donc, on essaie d'accentuer les caractères naturels de la montagne.

1750 La montagne, le début de la présentation montrait une série de successions et au
niveau de la topographie, au point de vue des associations végétales, mais c'est en
travaillant avec ces associations-là et en accentuant certains caractères. Ce n'est pas un
parc naturel, un parc de conservation – je relisais, je m'excuse, je suis fatigué de ce temps-
là, mais je lis beaucoup.

1755 Tout ce qui s'est écrit en 92, et il s'est écrit tellement d'énormités, que c'est un projet
de conservation. Ce n'est pas un projet de conservation, Olmsted, c'était un projet de
paysages naturels. Ça a l'air naturel mais ce n'est pas de la conservation écologique. C'est
très différent.

1760

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez eu une réponse à votre question, Monsieur Bourdages?

1765 **M. JEAN-YVES BOURDAGES :**

Mais disons, simplement savoir, je vois qu'on va essayer de ménager la chèvre et le chou, mais j'ai l'impression que le côté écologique va l'emporter plus que sur le. . .

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Hodder.

1775 **M. DANIEL HODDER :**

Justement là-dessus, parce que effectivement ça touche – c'est un sujet qui a été abordé à la dernière rencontre – ça touche, je pense qu'il y a un équilibre sain là. C'est-à-dire, qu'est-ce qu'on peut faire qui, au point de vue des paysages, est intéressant et respectueux du passé, puis en même temps qui maximise les opportunités de biodiversité? Parce que ça aussi, ça procure des avantages et des intérêts.

1780
1785
1790
1795
1800

Donc, on est dans un beau problème dans le fond. Comment on veut balancer ces deux objectifs-là, qui ne sont pas toujours concurrents non plus. Qui peuvent souvent être convergents. Donc, il y a certains cas où il y a une certaine concurrence entre les deux objectifs, qu'il faut essayer de gérer. Mais je pense que les paysages naturels, c'est intéressant pour la biodiversité aussi, puis la biodiversité fait partie du paysage et contribue au paysage. Donc vous voyez la tension interne? Mais je pense que c'est une tension qui est saine.

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Bourdages.

1795 **M. JEAN-YVES BOURDAGES :**

C'est beau. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1800 J'invite monsieur Beaudoin. Pendant que monsieur Beaudoin s'approche, si je comprends bien, vous ne fonctionnez pas pour faire les arbitrages à partir de critères, vous allez aller au cas à cas.

M. PIERRE BOUCHARD :

1805

Mais il faut comprendre que ce soir, ce qu'on étudie, c'est un projet de biodiversité et nous sommes en train – on va en reparler lundi – nous sommes en train de travailler l'aspect paysage qui est moins avancé.

1810

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. PIERRE BOUCHARD :

1815

Lorsqu'on aura les résultats des études de paysage, là il va s'agir de balancer les deux. Ce qu'on disait au début de la présentation, c'est que le défi qu'on a sur le mont Royal, c'est un arrondissement historique, naturel et un écoterritoire, et il faut concilier l'ensemble des patrimoines. Et ça, ça va être le défi.

1820

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Beaudoin.

1825

M. YVES BEAUDOIN :

Yves Beaudoin, département de géographie UQAM. On a participé à une étude sur les biotopes avec le CRE de Laval. C'est une question méthodologique. Pour quelle raison vous n'avez pas considéré le comportement thermique dans vos études préparatoires? Et pour quelle raison vous n'allez pas les considérer non plus dans vos études et inventaires à réaliser? Le comportement thermique est nullement vu dans le projet. Pour quelle raison?

1830

M. DANIEL HODDER :

1835

J'essaie de comprendre votre question et être sûr avant d'y répondre. Est-ce que vous parlez de la biomasse en termes d'îlot de chaleur?

M. YVES BEAUDOIN :

1840

Oui, le comportement thermique. Îlot de chaleur peut-être mais le comportement thermique lui-même de la . . .

LA PRÉSIDENTE :

1845

Qu'est-ce que vous voulez dire, Monsieur Beaudoin? Pouvez-vous nous expliquer le comportement thermique? De quoi? Le comportement thermique. . .

M. YVES BEAUDOIN :

1850 Du milieu. Du milieu lui-même. Il est possible d'avoir la température de surface des différents objets. Ça a été utilisé dans différents types de projets. Ça permet entre autres de voir qu'effectivement certains matériaux de surface répondent de différentes façons à la température, etc., etc. On peut voir à ce moment-là que... on peut dresser l'historique.

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, certain. Je sais que vous avez fait une étude autour des questions climatiques.

1860 **M. YVES BEAUDOIN :**

On peut facilement dresser l'historique de l'évolution du mont Royal. On peut voir, si on regarde les 20 dernières années, puis on faisait une étude thermique, on verrait qu'on a vu l'évolution du projet de développement de l'Université de Montréal. C'était des projets dans les années 76, aux Olympiques, on pourrait le voir. Après ça, on tombe un peu plus tard avec la Polytechnique.

1865 **LA PRÉSIDENTE :**

1870 Oui, voulez-vous les rapporter les...

M. YVES BEAUDOIN :

1875 Après ça, on continue comme ça. On pourrait voir les comportements, l'évolution qui est arrivée avec les hôpitaux, avec les constructions des stationnements.

LA PRÉSIDENTE :

1880 Les quatre cartes de l'évolution du couvert végétal. Je pense que c'est à ça que vous faites référence.

M. YVES BEAUDOIN :

1885 Avec McGill aussi avec son terrain de football, etc. Il est possible de voir l'évolution des territoires sur une base thermique. Dans le cadre d'un projet de cette envergure-là, moi je suis surpris de voir que ça n'a pas été considéré. J'aimerais ça savoir pourquoi et pourquoi aussi ce n'est pas non plus prévu dans les études futures? J'ai assez de boulot dans mon cadre universitaire, ce n'est pas des contrats que je viens chercher. Il y a des

1890 firmes privées qui le font, qui le font très bien. Donc, pourquoi ce n'est pas prévu?

1895 Parce que ça pourrait aider grandement à voir les comportements. Ça permettrait aussi de voir que certains secteurs que vous avez inclus là-dedans, comme des espaces-parcs végétalisés, mais qui sont en fait des terrains gazonnés synthétiques, qui thermiquement ne répondent pas du tout de la même façon que du terrain naturel. On le voit avec le parc Jeanne-Mance, on le voit avec le Stade McGill. On le voit avec différents secteurs comme ça. Donc, ça répondrait à beaucoup d'interrogations futures aussi et passées. Donc, est-ce que c'est prévu ou c'est quelque chose qui est écarté?

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

1905 Je connais vos études. On a travaillé en collaboration sur l'ensemble des... on a eu l'étude qui a été faite au niveau de l'établissement des îlots de chaleur sur l'île de Montréal. Je connais ce à quoi il fait référence.

1910 L'objectif qu'on avait au départ dans l'ensemble et qui avait été donné par la Table de concertation était, d'une part, de trouver le moyen de préserver les milieux naturels et, d'autre part, de voir comment est-ce qu'on est capable de préserver dans l'ensemble de l'arrondissement l'aspect verdure.

1915 Et donc, ce qu'on a à concilier là-dedans, on doit concilier, comme on le disait tantôt, l'ensemble des usages humains et également des objectifs de maintien de biodiversité. Donc, on n'a pas eu de besoin, puis on n'en avait pas de besoin des études au niveau thermique comme tel parce que, d'une part, le projet de conservation en termes de biodiversité est déjà en milieu boisé, en milieu naturel et l'objectif est de créer un milieu écologique qui se tient, notamment en termes de support à la végétation mais aussi en support à la faune. Donc, c'est la première chose.

1925 Il faut comprendre que l'ensemble de la partie naturelle de l'ensemble de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal représente à peu près, quoi, 80-85 %. Il y a à peu près 15 % de bâti dans l'ensemble, dans l'arrondissement. Lorsqu'on arrive dans la partie bâtie, et là c'est assez innovateur, c'est là où est-ce que c'est assez innovateur, notre intérêt est de préserver la partie biomasse.

1930 Donc, cette approche-là, elle est nouvelle, elle va à peu près dans le même sens que les préoccupations qu'on peut avoir lorsqu'on fait des analyses thermiques, mais cependant, comme on est dans un arrondissement historique et naturel et patrimonial, on a décidé de plutôt l'aborder sous la question du maintien de la biomasse et l'accroissement de

la biomasse par un nouveau régime qui est en train de se faire mettre en place.

1935 Il faut comprendre que ce qui est nouveau dans cette approche-là, c'est qu'on vient demander sur une base volontaire aux propriétaires de pouvoir maintenir cette biomasse-là chacun sur leur terrain. Et l'idée là-dedans est de pouvoir définir est-ce qu'on est capable, dans un outil, maintenant dans une approche moderne de l'urbanisme, de développer des nouveaux outils de gestion du territoire qui tiennent compte non seulement de la quantité du

1940 bâti, puis des marges de recul, etc., mais également de la présence de la végétation et du maintien de cette végétation-là.

Donc, là où est-ce qu'on a une préoccupation thermique, c'est lorsqu'on arrive dans l'ajout de nouvelles fonctionnalités dans l'ensemble de la partie qui est bâtie dans le fond.

1945 Donc, vous faites référence, par exemple, au parc Jeanne-Mance où est-ce qu'on a un terrain de soccer synthétique et également un projet qui est en cours actuellement d'étude de possiblement un autre terrain synthétique sur le terrain, le bassin Bellingham.

Là, on est conscient qu'on crée un îlot de chaleur. Cependant, la différence qu'on fait, par exemple, c'est qu'on va demander une compensation en termes d'îlot de chaleur.

1950 Donc là actuellement, dans ce cas-là, on est conscient qu'en mettant une surface caoutchoutée, on crée une surface de chaleur mais, par contre, pour un terrain caoutchouté, on se trouve dans une analyse de bilan environnemental si on pourrait dire, on se rend compte qu'un terrain de soccer synthétique est l'équivalent de quatre terrains naturels.

1955 Donc, quatre terrains naturels où est-ce qu'on n'est pas obligé d'utiliser toutes les tondeuses qui sont associées au maintien d'un gazon de bonne qualité pour pouvoir faire du soccer, etc., et tous les produits d'entretien de gazon qu'on doit mettre pour pouvoir maintenir un terrain de soccer naturel de qualité. Et on se dit : O. K., on va en faire juste un

1960 qui va être largement utilisé, mais on va compenser son effet de chaleur par la plantation.

Et c'est un peu l'approche qu'on a et qu'on va demander dans chacun des projets de développement qui vont se faire. D'où l'approche biomasse, même si elle ne fait pas l'objet d'une étude de chaleur détaillée, l'idée du maintien de la biomasse, c'est justement de

1965 maintenir quand même une certaine biomasse et un effet d'îlot de chaleur.

Là où est-ce qu'on va avoir notre préoccupation au niveau thermique est davantage dans les grands secteurs de la Ville où là on a des véritables îlots de chaleur macro, qu'on a déjà discuté lors de nos dernières discussions, et où est-ce que les priorités d'intervention au

1970 niveau de la Ville vont être pas au niveau micro à ce niveau-là mais davantage macro au niveau des aires industrielles, des aires commerciales, etc., qui va être un autre sujet.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Oui, Monsieur Beaudoin?

M. YVES BEAUDOIN :

1980 Pour les espaces végétalisés artificiellement, on pourrait en faire un autre débat mais on va laisser faire pour ce soir. Mais moi, je vous suggérerais fortement quand même de considérer les comportements thermiques pour le secteur du mont Royal, puis ça permet de corroborer aussi les valeurs que vous obtiendrez avec la biomasse. On parle de dégradation thermique nécessairement, on parle d'une dégradation végétale. Le coefficient de corrélation entre les deux est excessivement élevé et je me permets de réitérer que ça serait dangereux, je pense, de ne pas le voir parce que ça permettrait de déceler des anomalies aussi en termes d'aménagement. Ça serait important de le considérer.

LA PRÉSIDENTE :

1990 Mais pour les fins de compréhension des commissaires ici, on n'a pas votre degré de spécialité là-dedans - sauvez-vous pas - quand monsieur Bouchard vous dit que ces questions de comportement thermique, on les a déjà tenues en compte ou on pense à en tenir en compte dans les secteurs qui sont bâtis, est-ce que c'est à ces secteurs-là que vous faites référence? Quand vous dites : « On devrait tenir compte des comportements thermiques », est-ce que vous pensez aux secteurs bâtis en particulier?

M. YVES BEAUDOIN :

2000 Bâtis et aussi végétalisés qui se dégradent. L'avantage peut-être du comportement thermique, la comparaison est un peu boiteuse mais je vais quand même la faire, un peu lorsqu'on va chez le médecin, on a différents types d'analyse qui peuvent donner un certain état de santé. Le comportement thermique d'un milieu est à peu près le même, peut jouer le même rôle. Donc, ça peut jouer effectivement.

2005 Lorsqu'on construit, on dévégétalise la plupart du temps, mais lorsqu'un milieu végétal se dégrade, ça apparaît. Lorsqu'on utilise des mauvais matériaux de surface, ça apparaît. On a juste besoin de penser à un espace de stationnement sur le mont Royal.

2010 C'est un outil plus méthodologique, c'est tout. Mais moi, je suggérerais fortement aux différents comités par la suite de l'utiliser, ça va juste aider à mieux voir ce qui se déroule et ça permet de faire des retours dans le temps aussi. C'est des outils communs. C'est rien d'innovant là. On parle de technologies qui existent depuis...

LA PRÉSIDENTE :

2015

D'accord. Monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2020

Peut-être juste une précision. Est-ce que cet outil peut servir, par exemple, si je comprends bien la technologie que vous proposez, à faire des suivis, par exemple, des suivis du plan une fois qu'il est mis en place.

M. YVES BEAUDOIN :

2025

Tout à fait.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2030

Donc, c'est comme un indicateur?

M. YVES BEAUDOIN :

2035

Oui. J'ai été surpris de voir que ces indicateurs-là n'étaient pas présents dans ce qui est présenté à la page 64 des travaux. Ce n'est pas là.

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

2040

Ce n'est pas nécessairement un outil de planification. Ça peut être un outil de suivi.

M. YVES BEAUDOIN :

2045

De suivi. Ça permet juste de voir l'état de santé du patient, est-ce que la posologie semble valable? Est-ce que le patient est en santé? Et, sinon, pourquoi? Et, si oui, tant mieux, on continue. Je pense bien que c'est à la Ville de vouloir voir ce qui va suivre avec ce projet-là et c'est un outil, c'est tout.

M. PIERRE BOUCHARD :

2050

Je peux peut-être intervenir?

LA PRÉSIDENTE :

2055

Oui, Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

2060 Lorsque Daniel Hodder vous parlait tantôt qu'on est en train de mettre au point des outils technologiques pour pouvoir mesurer la biomasse, on a commencé effectivement à définir un nouvel outil pour pouvoir le faire qui est au niveau technologique, dans lequel on tient compte, et on a fait des essais l'été passé, on est en plein étude actuellement, où est-ce qu'on a fait des analyses en aéroporté, tant du thermique que au niveau laser, qu'au niveau de huit longueurs d'ondes différentes.

2065 Donc, on est en train d'essayer de développer des outils de monitoring de biomasse qui soient simples à développer, mais sauf qu'on est à l'avant-garde dans le sens qu'il faut développer ces nouveaux outils-là. On a encore un ou deux ou trois ans de recherche devant nous autres. Notre intention, c'est d'y arriver avec un outil assez précis qui nous permettrait de pouvoir faire un monitoring de l'ensemble des propriétés, puis éventuellement sur 2070 l'ensemble de l'île de Montréal.

2075 Donc, c'est outil-là, on est en train de travailler à le développer. On a un chercheur chez nous qui y travaille. On est en train de développer, commencer à développer les algorithmes qui vont permettre de pouvoir développer cet outil-là qui est plus précis que celui-ci, dans la mesure où est-ce que ça, c'est à partir de relevés satellite, celui-là? C'est ça. Alors, nous autres, on y va en aéroporté d'une façon plus précise.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Plus pointue.

M. YVES BEAUDOIN :

2085 Un dernier commentaire.

LA PRÉSIDENTE :

Un petit dernier.

2090 **M. YVES BEAUDOIN :**

2095 C'est peut-être plus précis, par contre, si vous parlez encore de biomasse, vous ne parlez pas de comportement thermique. Nullement vous désirez... c'est ça que je veux dire. Il y a une différence entre les éléments de biomasse puis le comportement thermique. Et ça, vous en faites fi.

M. DANIEL HODDER :

2100 Mais la finalité de ce qu'on cherche, en fait, c'est de pouvoir utiliser ces outils-là
comme un outil de gestion. De pouvoir dire : si un promoteur ou un intervenant sur le mont
Royal souhaite abattre de la végétation, couper, retirer de la végétation, on sait donc que ça
va avoir un impact sur cette volonté qu'on a de maintenir un îlot de verdure au centre de la
Métropole.

2105 Pour remplacer, quelle est la valeur de remplacement qu'on devrait rechercher. Si on
coupe tant de végétation, on devrait remplacer, compte tenu que ce ne sera pas le même
type de végétation. On peut imaginer qu'un grand espace gazonné serait remplacé par un
plus petit espace avec trois stades végétal, par exemple. De faire la correspondance entre
les deux en termes de masse et de se donner un outil qui nous permet de quantifier, de
2110 budgéter, de dire, par exemple...

Je vais prendre l'exemple de McGill. Sur toutes ses propriétés, McGill a tant de
biomasse. On se trouve une unité, puis on dit : « Vous avez tant de biomasse. Si vous
décidez de réarranger la biomasse sur votre site, vous pourrez le faire mais il va falloir le faire
2115 selon un certain nombre de paramètres qu'on cherche à définir. »

Et c'est dans cet esprit-là qu'on a essayé de développer un outil. On a utilisé la
télétection, donc les outils dont les images, et les firmes avec lesquelles on a travaillé
nous disent qu'ils ne sont pas capables de prédire. En tout cas, ce qu'on comprend jusqu'à
2120 maintenant, c'est qu'ils arrivent à nous donner une très bonne lecture du premier feuillage
mais ils ne sont pas capables de nous donner une information sur l'épaisseur de ce feuillage-
là. Peut-être que la température pourrait être un autre indice complémentaire qui pourrait
nous aider, mais ce qu'on essaie de développer donc, c'est un outil à la base de gestion de
la biomasse.

2125 On n'est pas dans un paradigme actuellement où on gère la température du mont
Royal. Ce n'est pas ça qu'on est en train de faire actuellement. Est-ce que c'est intéressant
comme outil? Peut-être. Peut-être qu'on devrait gérer la température du mont Royal, mais
actuellement ce n'est pas l'approche qui est préconisée.

2130 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Bumbaru.

2135 **M. DINU BUMBARU :**

Bonsoir !

LA PRÉSIDENTE :

2140

Bonsoir, Monsieur Bumbaru !

M. DINU BUMBARU :

2145

Commissaires ! Je m'impressionne tout d'abord de toutes ces discussions scientifiques. Vous savez, ça me rappelle une bonne parole de monsieur Rabelais. On est à l'époque de la renaissance du mont Royal, alors pensons à la Renaissance : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » Et ça serait peut-être intéressant de réfléchir comment est-ce qu'on peut faire le suivi du mont Royal – c'est un petit commentaire avant quelques questions – le suivi de santé du mont Royal en marchant le mont Royal plutôt qu'en essayant

2150

d'imaginer toutes sortes de systèmes qui le traitent comme un espace radioactif. Et, au contraire, c'est un espace qui est très urbano-actif. Et peut-être que l'épaisseur de feuillage, ça se voit mieux à pied qu'en satellite.

2155

Enfin, je ne sais pas, moi. Je suis peut-être naïf mais il me semble qu'on développe des outils pour la forêt boréale alors qu'on a ici un lieu qui se marche, qui se promène, qui a toutes sortes de qualités. Et on peut même s'inquiéter si ce n'est pas les pauvres budgets de la Culture et du Patrimoine qui servent à financer la forêt boréale.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Je sens que ça vient d'introduire votre question.

M. DINU BUMBARU :

2165

Bien, la phrase de Rabelais est un peu l'introduction et j'ai beaucoup écouté, enfin mieux que la dernière fois, mais c'est plus intéressant. J'ai entendu des nuances dans les langages qui sont intéressantes. On parle des patrimoines plutôt que l'empire d'un patrimoine, nouveau sur le débat ici puisque c'est un secteur qu'on reconnaît pour ses valeurs, qui seront traitées malheureusement lundi, Madame la Présidente. On ne sera pas là parce qu'on sera avec monsieur Bousquet qui est l'ancien directeur de l'urbanisme de Barcelone qui sera à Montréal pour travailler sur les questions de paysages et tout ça.

2170

Mais une chose qui me vient, puisqu'on parle de nature, bien examinons ça. Monsieur Thiffault a mentionné d'abord le géotope. Y a-t-il des mesures? On a appris à une autre séance que si on n'avait pas une définition très claire de ce que c'était la protection, au moins on avait des tonnes de mesures pour compenser. Quelles sont les mesures pour le géotope du mont Royal? Quelles sont les mesures pour le drainage?

2175

2180

Et on a vu des images là qui nous laissaient croire que ce qui se passe dans le sol a aussi des incidences sur la végétation. On installe des fondations souterraines, on creuse

des conduits, on modifie la roche-mère, etc. Est-ce que ce sont des facteurs qui entrent dans ces milieux naturels dont on nous parle? Ou s'agit-il uniquement de la tapisserie vivante, très intéressante, fascinante, colorée, on l'a vu, mais où est cet aspect de protection du mont Royal? Parce que sinon, les espèces vivantes, des plantes, etc., il y en a sur tous les reliefs. Et ici, on a quelque chose d'exceptionnel. Et ce serait intéressant pour commencer à s'éduquer, je pense, ça.

Et, d'autre part, Madame la Présidente, il y a un autre élément qui me semble intéressant, ce sont les outils qui servent. On a vu beaucoup de plans. Je suis trompé par l'image légèrement perspective, enfin c'est une fausse perspective puisqu'il s'agit d'une photo aérienne qui a été **tiltée**, passez-moi l'expression, mais on utilise dans ce milieu naturel beaucoup le plan, alors que quand on s'intéresse aux autres aspects, on s'intéresse beaucoup à l'espace, à sa dynamique, à ses mouvements, et donc souvent les élévations.

Est-ce qu'il y aurait lieu de développer un outil où on mettrait en plan, puisque ça intéresse tant de gens, à la fois l'immense coloris de zones et les zones qui nous disent : voici les vues intéressantes, tout ça, pour qu'on ait le conditionnement qu'on nous promet mais qu'on ne nous a malheureusement pas livré à date.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, commençons sur le géotope.

M. DINU BUMBARU :

Voilà. On a eu des biologistes pour parler de la faune, pourquoi on n'a pas de géologue pour parler des géotopes?

M. DANIEL CHARTIER :

Je voulais juste faire un clin d'œil à Olmsted. La fin de son livre traite du fait que ce qui compte sur cette propriété, c'est d'abord le roc, le sol qu'il y a par-dessus et ce qui, par l'effet de sa croissance, meuble ce sol, mais c'est d'abord le roc et le sol qui est l'essence de la nature du parc du Mont-Royal, son analyse. Enfin, je voulais faire un clin d'œil à ce niveau à savoir que le roc, je sais que dans la mise en valeur du parc, c'est un des éléments importants. On essaie toujours de dégager les parois rocheuses, de les mettre en évidence. Disons que ça a été, je pense, un leitmotiv qui a été poursuivi dans le temps.

L'autre, c'est la question de l'eau, que vous avez abordée. Au niveau de la planification sectorielle, c'est-à-dire il y a les planifications globales de la montagne où on traite de la végétation, on traite de ci, on traite de ça, mais à un moment donné, en tout

cas l'approche dans le parc ou ailleurs, on prend des secteurs et on analyse toutes les composantes, à savoir la végétation, l'histoire, les usages, la circulation et, là, on arrive à des solutions.

Et quand on regarde le secteur de l'entrée Peel, il y a une composante très importante qui est la gestion de l'eau et c'est un élément qui ressort grandement de toute la gestion de l'entrée Peel. D'ailleurs, la consultation qui a eu lieu par Internet faisait ressortir que la gestion de l'eau à ce niveau-là était très appréciée des citoyens. Donc, on mettait en valeur l'eau. Je pense que depuis quinze ans, on a beaucoup mis en valeur l'eau.

Effectivement, il y a un travail à faire aussi au niveau des institutions pour faire en sorte que l'eau soit vraiment prise en compte dans leur territoire. Mais la prise en compte du géotope, c'est sûr que c'est central au niveau du paysage, parce que c'est une montagne d'abord, il faut sentir que c'est une montagne, et les affleurements rocheux sont très importants en termes de lecture. Que ce soit le long de la rue Cedar, Côte-des-Neiges ou en périphérie du parc ou ailleurs autour de la montagne, tous ces enrochements-là sont extrêmement importants et ont une signature du mont Royal dans la ville.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Chartier, est-ce que c'est dans le cadre de l'exposé qui est fait ce soir qu'on peut comprendre comment vous tenez compte du géotope? Ou si on va en apprendre plus plus tard?

M. PIERRE BOUCHARD :

Non. Il faut comprendre que la principale présentation qu'on a faite aujourd'hui, c'est qu'on a actuellement présenté un concept de préservation du milieu naturel sur 260 quelque hectares et que notre intention, c'est d'augmenter la biodiversité tant au niveau végétal qu'animal. Et donc, c'est ça qui est la piste. C'est ça qui est l'orientation de l'ensemble du plan directeur.

Au fur et à mesure que nos partenaires et que nous autres, la Ville, sur nos territoires, on va intervenir, comme on l'a fait ailleurs dans d'autres secteurs du mont Royal et comme l'exemple tantôt qu'on démontrait le genre de mise en valeur qu'on pouvait mettre de l'avant sur le cimetière, partout où est-ce qu'on va pouvoir le faire dans un concept beaucoup plus détaillé, on va là prendre en considération ça et on va essayer de créer les milieux humides nécessaires pour pouvoir avoir la reproduction des batraciens, etc. Donc, on va le faire au niveau du détail.

Là, on est rendu au niveau d'un programme de conservation du Mont-Royal. C'est une bonne étape qu'on est en train de faire, qui va devoir se poursuivre dans du détail lorsqu'on va commencer à intervenir sur chacun des secteurs.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Pouvez-vous nous donner un exemple concret d'une entente qui pourrait se développer avec un propriétaire et où vous seriez amenés à tenir compte d'une manière plus particulière du géotope?

M. DANIEL HODDER :

2275 Pierre me soufflait l'exemple qu'on a donné au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges en ayant fait déjà un exemple. Je pense que cette idée aussi, je pense que je réponds à votre question mais je voudrais aussi toucher à l'autre question de draper sur trois dimensions les couleurs. Effectivement et, là, c'est peut-être un début de voir comment on peut arrimer ce
2280 projet de conservation avec les vues, avec un projet paysager... j'utilise le mauvais terme, excusez.

M. DINU BUMBARU :

2285 Non, c'est excellent comme terme. C'est de la gestion paysagère que ça prend pour cet endroit-là; l'écologique est un subordonné.

M. DANIEL HODDER :

2290 Je ne voudrais pas que un soit subordonné à l'autre. Je pense qu'un bon projet valorise les deux aspects simultanément.

M. DINU BUMBARU :

2295 Alors personne...

M. DANIEL HODDER :

2300 Mais juste une petite anecdote. Cet après-midi même, quelqu'un au bureau a drapé sur un modèle 3D le projet de conservation. On aurait voulu vous l'amener ce soir mais un mélange dans les clés USB, on ne l'a pas. Mais je pense qu'effectivement, ça c'est un début d'outil de commencer à regarder comment on peut, dans un espace tridimensionnel, on peut commencer à rallier différentes réalités. Mais le vrai défi, c'est de développer des projets, des initiatives qui sont multidimensionnelles, qui ne sont pas cloisonnées dans une seule dimension tout le temps. Et la question de la morphologie de la montagne, c'est peut-être
2305 quelque chose qui est universel à tous les patrimoines.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rioux.

2310

M. GILLES RIOUX :

Je mentionnerais que l'Oratoire vient de faire des rénovations, de dégager une partie du flanc du mont Royal et on peut y voir sur je ne sais plus, je pense au moins dix, douze mètres de haut par je ne sais plus combien, tout le flanc du mont Royal et l'eau qui s'y écoule avec une fontaine en bas pour récupérer, en fait pour ramasser l'eau qui coule du flanc de la montagne. Donc, ça, c'est à l'intérieur de l'Oratoire dans les restaurations que vous avez sans doute vous-même vues au cours des dernières années.

2315

2320

M. DINU BUMBARU :

Appréciables, oui.

2325

M. GILLES RIOUX :

Et donc, c'est quand même intéressant. Il y a eu là un effort. C'était à la suggestion d'un des architectes, une installation qui n'avait rien à voir avec ce projet-là à l'origine. Donc, ça permet donc de voir ça, douze mois par année.

2330

Dans le projet du Manège, on a aussi la reconstitution d'un milieu humide parce que le Manège présentement militaire au coin de Côte-des-Neiges, il y a des sources d'eau qui arrivent, qui vont même jusqu'à entrer dans le bâtiment. Et donc, cette eau-là devrait servir dans le corridor écologique auquel ils ont consenti et on pourra reconstituer un petit milieu humide sur le terrain même du Manège militaire.

2335

Alors c'est peut-être des exemples qui, en plus du ruisseau Rimbeault qui n'a peut-être pas été souligné si fortement tantôt, dont la coulée d'eau souterraine existe toujours d'après les vérifications que le Cimetière a faites, donc ce qui va pouvoir être... de faire un rappel du ruisseau Rimbeault, en plus du milieu qui n'est pas juste un milieu humide, mais qui est un étang qui aura le tiers de la grandeur du lac aux Castors, qui sera reconstitué dans le cimetière.

2340

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau des outils, voulez-vous revenir là-dessus, Monsieur?

2345

M. DINU BUMBARU :

Sur les outils, mais peut-être monsieur Rioux a apporté des illustrations

2350 intéressantes qui pourraient être plus développées dans le document, mais il y a
certainement des questions qui nous sont parvenues à nous, de la part de citoyens qui
s'interrogeaient sur l'installation de fondations continue dans les cimetières, très profondes,
2355 en béton, qui segmentent le sol d'une manière dont de toute évidence on ne se préoccupe
pas tellement lorsqu'on évalue les dimensions. Puis le drainage peut être affecté. Enfin,
c'est une question.

Et aussi, il y a parfois des tranchées dramatiques qui sont des excavations massives
à la Polytechnique pour générer des pavillons qui sont très profondément ancrés dans la
montagne et qui, ce faisant, la blessent. La montagne est excavée, on voit les dépôts de
2360 garnottes gigantesques. Ça vient de quelque part. Ils ne vont pas chercher ça à Saint-Hilaire
qui est un site de la biosphère avec une carrière sur le côté. C'est un élément peut-être qui
visiblement n'a pas été ou pourrait être introduit peut-être dans la dynamique des milieux
naturels, puisque la roche était là bien avant certaines des espèces qu'on nous a
abondamment décrites.

2365 Mais au niveau des outils, Madame la Présidente, moi, je me demande si on pourrait
imaginer des mécanismes d'évaluation d'impact. Et ça, les documents croisés sont très
importants mais on ne les voit pas apparaître. Monsieur Bouchard a très éloquemment dit :
« Le paysage est en retard. Nous, on avance. Et après ça, il s'ajustera. » Moi, j'ai compris
2370 ça. Peut-être que ce n'est pas son intention mais on vérifiera les verbatims demain ou la
semaine prochaine.

C'est peut-être, c'est naturel comme comportement, si je peux dire, mais on sait des
fois que les gens arrivent après les débusqueuses. On l'a vu à Montréal récemment. Et
2375 donc, ça pose des problèmes à quel moment est-ce qu'on aura posé les gestes qui seront
irréversibles, de la meilleure foi possible et est-ce que des outils... la semaine dernière, il y a
eu la mention de moratoire pour certains gestes qui pourraient affecter les éléments
essentiels du mont Royal, comme les paysages. Est-ce qu'on pourrait avoir ça?

2380 Est-ce qu'on a les mesures d'impact ou ça va être comme ce qu'on nous a décrit là,
les collègues dans leurs bureaux, ils se font des petits coups, des jambettes, des fois ils
travaillent ensemble et puis après ça, nous, on récupère le résultat. Ils vont être heureux
parce qu'au bout de la journée, peut-être qu'ils vont avoir un résultat qui les satisfera mais ça
sera l'arbitrage entre ces gens plutôt qu'un ordre d'intérêt public.

2385 Alors, je me demande comment est-ce qu'on va faire ça dans le réel? Nous, ça nous
préoccupe, parce que si on signe pour un document comme ça, bien il faudra qu'on soit sûr
du document, pas juste de la bonne volonté qu'il promeut.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Avant de laisser parler la Ville, moi, j'aimerais ça que vous creusiez un petit peu,

monsieur Bumbaru.

2395 **M. DINU BUMBARU :**

Pas trop !

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

2400 Non, pas trop. Mais pouvez-vous nous donner un exemple de ce qui vous inquiète? Vous avez déjà un peu soulevé la question lors de la première rencontre de consultation publique. On parle d'un côté de plantation, de protection de l'existant, de mesures de contrôle qui feraient en sorte qu'on interdirait dans certaines zones des constructions, qu'on
2405 les permettrait en appliquant des critères dans d'autres.

Alors, pourriez-vous nous éclairer sur un arbitrage, par exemple, qu'il faudrait faire entre des mesures de protection de la biodiversité qui, par ailleurs, pourraient être dévastatrices pour la protection des paysages?

2410

M. DINU BUMBARU :

2415 Bien, déjà en établissant une définition de « protection » qui touche tout le monde, c'est-à-dire qu'il y a des éléments essentiels, puis il y a des éléments intéressants, puis il y a des éléments d'opportunité sur la montagne. Si on fait déjà cette gradation, on écoute aujourd'hui, ce soir, on a entendu des trois niveaux. Il y a des espèces qui sont extrêmement menacées, qui sont extrêmement précieuses. C'est du patrimoine à protéger d'urgence. Point, ça s'arrête là. On a la même chose avec des bâtiments, la même chose avec des sites archéologiques, même chose avec des vues. Il y a cette gradation-là. Il y a
2420 des choses qui sont de l'ordre de l'opportunité. Il y a des choses qui sont de l'ordre de l'amélioration.

2425 Et moi, quand j'entends que, par exemple, on n'enlèvera pas des arbres qui sont au mauvais endroit tout simplement parce qu'on va préférer enlever des arbres qui ne sont pas de la bonne race, bien en quelque part, je me dis : il y a un choix qui est là, qui est peut-être pas le meilleur. Parce que c'est vrai qu'on a posé des erreurs en plantant des arbres au mauvais endroit sur la montagne, en particulier dans le parc du Mont-Royal. C'est des choses qui se sont faites.

2430 Et ce n'est pas juste dans le parc du Mont-Royal, ça s'est fait un peu partout. Les gens à un moment donné pensaient que planter des arbres, c'est bien. Ils avaient entouré les édifices majestueux du Vieux-Montréal d'arbres et ça a pris une campagne de la presse pour les abattre, pour au moins qu'on dégage le Palais de justice, les édifices, sans enlever tous les arbres parce qu'on a besoin de respirer. C'est nos amis quand même ces arbres-là.
2435 Est-ce qu'on a cette gradation? Et on travaille au niveau des éléments essentiels

du mont Royal.

2440 Si on a été chercher un décret du gouvernement, ce n'est pas pour que l'argent de la Culture aille à un concept de biodiversité dont on apprend graduellement qu'il peut être l'allié du patrimoine, mais dont la démonstration est encore que partielle à ce chapitre.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Bon, d'accord. Alors, si je comprends bien, votre préoccupation centrale, c'est il y aurait des vues actuellement ou des paysages. . .

M. DINU BUMBARU :

2450 Des aménagements.

LA PRÉSIDENTE :

. . . des aménagements paysagers. . .

2455 **M. DINU BUMBARU :**

Des atmosphères. Ça a été très bien dit. Des caractères qui sont très précieux. Ils sont uniques.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui, parce qu'on ne les protégerait pas tout de suite, pourraient disparaître.

M. DINU BUMBARU :

2465 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2470 Monsieur Bouchard.

M. PIERRE BOUCHARD :

2475 Je pense que c'est faux de me prêter des intentions de dire qu'on va de l'avant avec la biodiversité alors que les paysages sont en étude. Il faut comprendre que contrairement au bâti où est-ce qu'on bâti en un an un bâtiment, les paysages et la biodiversité, ça se fait dans le temps. Donc, il faut le voir dans le temps. C'est une échelle beaucoup plus longue que l'échelle d'intervention humaine, par exemple, d'un bâtiment.

2480 Je reviendrais plutôt dans un premier temps à ce que vous disiez concernant le fait
qu'on arrête dans le paysage. Dans le fond, sur le mont Royal, lorsqu'on a fait les
interventions en 92, on s'est attardé davantage au patrimoine bâti, au patrimoine traditionnel
je dirais. Alors que là, on vient introduire un nouveau concept qui est nouveau à Montréal,
qui est la protection de la biodiversité, et on est prêt et mature maintenant pour présenter un
2485 projet de conservation qui vient se mapper par-dessus.

Des paysages, on en veut. On fait la même chose. Sauf que c'est nouveau. C'est la
raison pour laquelle d'ailleurs le ministère de la Culture a établi un Livre vert dans lequel il
s'interroge sur la façon et l'orientation qu'on va prendre au Québec pour analyser les
2490 paysages et quel doit être le langage, quelle doit être la forme de protection, etc. C'est
nouveau au Québec.

Encore là, on a pris les devants. On est sous étude. On va avoir le résultat de notre
première étude à l'automne. On va en reparler lundi de toute façon. Et comme le projet de
2495 paysage... ça là, ce qu'on présente, ça ne se fera pas demain matin, puis en un an, puis le
résultat sur la biodiversité va se faire sur plusieurs années, alors que les études sur le
paysage vont prendre un an maximum, deux ans, et on va avoir fait ce rattrapage-là. Et
comme les paysages également se modèlent sur une décennie, donc on parle davantage
d'une décennie pour la biodiversité et une décennie minimum pour les paysages.

2500 Ce qui fait en sorte qu'il n'y a pas grand intervention qu'on peut faire dans la
prochaine ou les deux prochaines années, qui va faire en sorte qu'on va, d'une façon
magistrale, intervenir au niveau du paysage. On n'aura même pas le temps. Juste le temps
de planifier les travaux, que ce soit au niveau des propriétaires, puis de dégager les
2505 sommes d'argent. Nous autres mêmes au niveau de la Ville, de toute façon nous autres,
notre PTI est déjà planifié pour les trois prochaines années.

Donc, dans les faits, on a le temps de faire en sorte que les études de paysage et
les interventions et l'ensemble des interventions qu'on va se doter dans un secteur donné va
2510 tenir en compte l'ensemble des patrimoines. Et c'est ça qu'est notre intention.

Donc, c'est ce que je voulais dire, c'est qu'il faut le voir dans le temps comme on a vu
dans le temps, je reviens aux photos 1931, 1961, 2000, ça s'est fait sur des décennies et
c'est la même chose qu'on est en train de faire. Donc, ce n'est pas comme si on était en
2515 plein centre-ville ou dans un boisé, dans un écosystème qu'on vient démolir à cause qu'on
vient construire un nouveau secteur d'habitation. C'est qu'on rebâtit des paysages et on
rebâtit la biodiversité en tenant compte...

On fait, en fait, un certain rattrapage par rapport à l'ensemble du patrimoine, de
2520 l'analyse du patrimoine bâti traditionnel qu'on a. Donc, on vient simplement rajouter deux

autres couches à notre coffre à outils, dans le fond, au niveau de...

2525 Maintenant, oui, c'est vrai que ça va prendre des mesures de gestion. Autant aujourd'hui le patrimoine bâti a ses outils de gestion parce qu'il est traditionnel, parce que ça fait des années, ça fait des décennies que la gestion du patrimoine bâti existe et donc on a eu le temps au fil des ans de se bâtir des outils de monitoring, puis on a raffiné l'ensemble des outils et on s'est donné encore là le temps. Ça n'a pas été dans les cinq premières années qu'on s'est donné des outils en patrimoine, qu'on a pu développer l'ensemble, être aussi performants qu'on l'est présentement.

2530 Et ça va être la même chose au niveau de la biodiversité et des paysages. On parle de la biodiversité ce soir. Donc, l'un des meilleurs outils de monitoring, on l'a dans les parcs-nature. Ça consiste à faire des inventaires écologiques aux cinq ans. Ça fonctionne dans les parcs-nature. On est capables de voir... parce qu'encore là, comme la nature agit dans le temps d'une façon beaucoup plus étalée que le bâti, sur cinq ans on a jugé que c'était suffisant pour pouvoir évaluer l'état d'avancement ou de dégradation d'un milieu, et ça nous apparaît satisfaisant comme ça.

2540 Maintenant, là où est-ce qu'est le défi, et je reviens encore sur les défis que j'ai dits tantôt, c'est que les défis véritables au niveau de l'établissement des outils vont être des outils de gestion au quotidien, tant dans les activités que dans l'ensemble des pressions externes qui se fait sur le mont Royal, qu'on subit déjà de toute façon, et...

2545 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je rêve, là, ou si vous nous dites que d'ici les deux prochaines années, on va avoir un premier outil qui permettrait de caractériser les paysages et éventuellement les protéger.

2550 **M. PIERRE BOUCHARD :**

Oui, c'est ça.

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça que je comprends.

M. PIERRE BOUCHARD :

2560 C'est ça, oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bumbaru.

2565

M. DINU BUMBARU :

C'est déjà des informations utiles pour l'actuelle consultation. Et certainement, des fois les choses vont mieux dans la gestion quand on a un devoir de les faire bien. Et ça, ça passe par le devoir de protection.

2570

S'il y a eu une érosion si forte des boisés... puis je pense que monsieur Bouchard, les témoignages qu'on a aujourd'hui, nous parle pas juste du mont Royal avec une ligne qui arrête au boisé chlack ! à l'arrondissement historique et naturel. Les couleuvres ne s'arrêtent pas pour demander un permis pour traverser la ligne imaginaire. Mais de toute évidence, c'est un phénomène qui s'est produit à l'échelle de l'île.

2575

Monsieur Hodder l'a mentionné, c'est peut-être parce que la CUM avait véhiculé une attitude protection égale acquisition, qui n'a certainement pas été appliquée dans le Vieux-Montréal, fort heureusement, puisqu'on a réussi à protéger le Vieux-Montréal, à donner des obligations de protection, etc.

2580

Et peut-être qu'il y a des leçons du domaine du patrimoine culturel aussi à appliquer là-dedans et ça passe par un devoir collectif plutôt qu'un à la pièce. Je remercie, je pense que c'est utile et j'aimerais bien voir comment est-ce qu'on pourrait superposer sur ces fameux documents les documents de valeur culturelle : les circuits, la géographie humaine, la mémoire, l'archéologie.

2585

Et peut-être aussi l'outil qui a été proposé par monsieur Chartier, qui sont les photos anciennes, parce qu'on a l'impression que le paysage commence aujourd'hui, alors qu'il a été façonné. Il y a deux siècles de paysage sur la montagne, qui a été planté par les Sulpiciens, planté par les différentes communautés. C'est un paysage qui est très humain, et dont l'histoire est notamment inscrite dans les documents. Et faire un croisement de ces documents, ça nous amènerait à voir autre chose et certainement beaucoup plus.

2590

2595

LA PRÉSIDENTE :

C'est dommage que vous ne puissiez pas venir à l'atelier sur le paysage. Je serais prête à gager qu'ils vont faire un effort de ce côté-là.

2600

M. DINU BUMBARU :

J'ai vu l'effort incroyable entre la semaine dernière et ce soir !

2605 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est vrai que la présentation est fort intéressante. On voit apparaître une série de cartes nouvelles. D'ailleurs, j'en profite pour vous le dire.

2610 **M. DINU BUMBARU :**

Des dessins, photos anciennes, des atmosphères. Finalement, le volet humain...

2615 **M. PIERRE BOUCHARD :**

Ça a tout été déjà présenté à la Table de concertation du Mont-Royal.

2620 **M. DINU BUMBARU :**

Oui, ça a été présenté aussi, puis je pense que les deux ont été envoyés à la corbeille. Merci.

2625 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2630 **M. DINU BUMBARU :**

En tous les cas, merci pour l'information.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rioux. Puis j'appelle monsieur Frédéric Cormier. Oui.

2640 **M. GILLES RIOUX :**

Je voulais juste ajouter que dans la comparaison dans les efforts de faits de protection, regardez, on parlait tantôt du projet de programme pour la biodiversité qui serait de l'ordre de 250 000 \$ par année, le programme d'aide à la restauration du bâti est de 1 250 000 \$ par année. Je veux dire, je sais bien que les...

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

Qui paie ça?

M. GILLES RIOUX :

C'est la Ville et le ministère.

2650 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. GILLES RIOUX :

2655

Après ça, je voudrais aussi dire que l'argent dans le coeur même du lieu où est la biodiversité, les efforts qui ont été consentis au cours des dernières années ont été très peu sur la biodiversité. La restauration du pavillon du lac aux Castors qui est une restauration d'un édifice patrimonial, le projet est de 7.5 M\$, mais juste le pavillon donne autour de 5 M\$, je n'ai pas les chiffres exacts. La croix qu'on est en train de restaurer, la terrasse en face du pavillon principal. Il y a eu aussi une levée de fonds à laquelle les Amis ont contribué pour la Maison Smith. Il y a la restauration de l'entrée Peel qui va se faire bientôt. L'argent, sur les 4 M\$, il y a très, très peu d'argent qui va être consacré à la biodiversité.

2660

2665

Déjà l'équilibre de patrimoine est pris en compte là. Ce n'est pas une nouvelle. On ne commence pas ce soir. C'est un peu comme les photos historiques, ça fait un bout de temps que ça se fait.

LA PRÉSIDENTE :

2670

Monsieur Cormier, s'il vous plaît. Est-ce qu'il est là, monsieur Cormier? Il s'est découragé et il est parti? Non. Monsieur Cormier.

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

2675

Première chose, je voudrais précéder ma question d'un commentaire. Je voudrais dire que l'intervention, les questions de monsieur Yves Beaudoin sont parmi les plus pertinentes que j'ai entendues et ça me surprend qu'elles n'aient pas été étudiées ou considérées, surtout considérant la situation actuelle qui prévaut, je pourrais dire, sur la planète même. Ça fait que je voudrais juste dire comme commentaire que je supporte ce qu'il a dit.

2680

LA PRÉSIDENTE :

2685

Sa suggestion.

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

Oui, c'est ça.

2690

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2695

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

Et donc, je vais sauter à ma question à moi. Donc, j'ai vu dans votre présentation que le réseau écologique allait être bien protégé au niveau soit du développement et de la protection du réseau écologique. Mais il y a des petites choses sur lesquelles j'accroche. Et puis ça, je renverrais, mettons, dans le livre qui a été publié dans l'annexe 1.

2700

On parle de, c'est au niveau du corridor écologique et plaine horticole d'intérêt écologique. Bref, tout ça et puis tout ce qui est à l'extérieur, tout ce qui est végétation à l'extérieur du réseau écologique, au niveau de la construction du bâtiment, qui est écrit: «oui, oui, c'est permis». Ça fait que ça, je me demandais si ça avait été considéré de carrément empêcher la construction de bâtiments sur les...

2705

LA PRÉSIDENTE :

Dans les plaines horticoles.

2710

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

Bien, tout ce qui est végétation, terrain végétal, si ça, ça avait été considéré au niveau de la protection.

2715

Puis aussi, il a été beaucoup, beaucoup mention de biomasse. Ça, ça veut dire on prend la biomasse, on la tasse, puis ça fait plus ou moins la même affaire. Bien, je suis pas vraiment d'accord. Je pense qu'il y aurait besoin vraiment d'une protection de la surface de la végétation en dehors du réseau écologique. Parce que, au niveau des effets, ce n'est pas juste comme on peut tasser la végétation puis ça va faire la même affaire.

2720

Donc, est-ce que ça a été considéré de vraiment protéger la surface de la végétation ou même de l'augmenter? Parce que là, on dit: «On va tasser la biomasse pour pouvoir, mettons, construire.» Mais là, si on faisait juste comme garder la surface et augmenter la biomasse, on serait quand même pas mal gagnants. Est-ce que ça a été considéré? Est-ce que ce serait une possibilité?

2725

LA PRÉSIDENTE :

2730

Donc, au fond, monsieur se demande si on ne pourrait pas garder la superficie telle qu'elle est actuellement et augmenter la biomasse. Est-ce que vous avez considéré ça? Et sinon, pourquoi?

2735

M. DANIEL HODDER :

Donc, ce que je comprends de la question, c'est pourquoi est-ce qu'on n'a pas assuré la protection intégrale de tous les espaces verts complètement...

2740

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que je comprends aussi.

2745

M. DANIEL HODDER :

... qu'ils soient, oui ou non, dans le projet de conservation.

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

2750

C'est ça, qu'ils fassent partie du parc.

M. DANIEL HODDER :

2755

Le consensus à la Table ne s'est pas fait autour de ça. Pourquoi? Parce qu'une protection intégrale de toutes les espèces végétales in situ, où elles sont actuellement, voudrait dire que le droit de propriété et le droit de gérance de propriété serait complètement limité. Ça veut dire que les campus universitaires, les hôpitaux ne pourraient plus abattre de végétation nulle part sur le mont Royal. C'est ça que ça veut dire.

2760

Donc, ce qu'on a fait, on a fait une ségrégation. C'est quoi le projet qui va nous permettre de maximiser la biodiversité sur le mont Royal? C'est quoi l'espace qu'on a besoin pour faire un projet de biodiversité fort? Et on comprend qu'il y a une autre raison de vouloir protéger le mont Royal; on veut maintenir cet îlot de verdure au centre de la métropole. Donc, deux raisons différentes qui appellent à deux solutions différentes.

2765

Dans le cadre du projet de biodiversité, c'est sûr qu'on est obligés d'intervenir sur des territoires fixes. Il va falloir s'entendre c'est où le corridor. On ne peut pas les déménager ces espaces-là. On le comprend.

2770

En ce qui concerne la masse de végétation, le bouquet, est-ce qu'on peut réarranger le bouquet? À l'extérieur du projet de biodiversité, est-ce qu'on peut réarranger?

Et le choix et le consensus qui a été fait, ça a été de dire: «Oui, dans la mesure où on ne reste pas avec deux pétales. On a toujours un bouquet à la fin là. On peut le réorganiser, mais il faut avoir la même végétation globalement sur le mont Royal.»

2775

Il faut comprendre aussi que le projet de biodiversité en soi occupe déjà 60 % de la surface. C'est beaucoup. Déjà 60 % est protégé sur place. L'intention, c'est qu'il y ait une gestion écologique. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire sur le 60 %, mais ça veut dire qu'il n'y a pas de construction dans le projet de biodiversité importante. Donc, c'est ça le choix qui a été fait.

2780

LA PRÉSIDENTE :

Mais si je vous comprends bien, la raison que vous donnez, qui explique pourquoi vous n'avez pas opté pour une protection intégrale, c'est que ça aurait limité le droit des propriétaires et que vous ne souhaitiez pas le faire. C'est comme ça que j'ai compris votre réponse. Si ce n'est pas ça, précisez.

2785

M. PIERRE BOUCHARD :

Oui. D'une certaine façon, je vais donner... Daniel a donné un exemple sur une grande propriété. Mais prenons l'exemple sur une petite propriété, dans le sens que le projet de biomasse touche surtout des petits propriétaires. Ça ne veut pas dire que c'est des petites maisons pas chères, mais c'est des petits propriétaires par rapport aux institutions là.

2790

Donc si, par exemple, il y a une unifamiliale et que je lui enlève son droit, par exemple, d'ajouter un porche parce qu'un des membres de la famille a besoin d'une entrée handicapée, par exemple, donc c'est comme si je faisais une expropriation déguisée. Donc, on ne peut pas. Il y a une limite à imposer et enlever un droit de propriété.

2795

Cependant, on a des objectifs. Et notre objectif, c'est de maintenir une biomasse, par exemple. Donc, la question qu'on s'est posée, c'est quelle est la façon de ne pas empêcher une certaine flexibilité et empêcher un droit de propriété, mais sans nécessairement permettre à la personne de doubler sa superficie de bâtiment. Donc, on n'est pas là, là. On a quand même une partie de réglementation d'urbanisme. Donc, quel est le meilleur moyen pour laisser la flexibilité au niveau du propriétaire, mais tout en assurant l'objectif de base, qui est de dire: «On veut au moins maintenir la même biodiversité qu'on a.»

2800

2805

Donc, on est capables de se donner un outil flexible pour atteindre le même objectif sans restreindre le droit de propriété. C'est ce qu'on a essayé de faire.

2810

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

2815 Oui, mais je comprends dans la mesure ce vous considérez les petits propriétaires, mettons les propriétaires individuels, les propriétaires résidentiels, etc. Mais moi, je vous parle surtout au niveau des propriétaires institutionnels. Je pourrais dire notamment l'Université de Montréal, l'Université McGill et très particulièrement l'expansion du stade de Percival Molson.

2820 Tantôt, il y a l'Université de Montréal qui a été mentionnée, qui disait que la protection de la Coulée verte dépend de subventions pour pouvoir aller construire ailleurs. Ça, tant qu'à moi, c'est quasiment dire: «Bien, j'ai mon bulldozer qui attend en haut de la Coulée verte. Si on ne me donne pas mon argent, bien, bye! bye! Coulée verte. Moi, je construis un pavillon.» Je sais que c'est très simpliste, mais c'est une analogie qui peut être
2825 faite.

Parce que le stade Percival Molson, entre autres, on disait: «On va agrandir nos gradins, mais on va planter des arbres ailleurs.» Au niveau de la biomasse, peut-être que ça fait ça. Mais comme monsieur Beaudoin disait, au niveau des îlots de chaleur, ça a d'autres
2830 conséquences aussi. Ce n'est pas juste: «on met de la biomasse ailleurs», c'est des conséquences un petit peu plus que ça.

Ça fait qu'il faudrait en tenir compte quand même. C'est pour dire, c'est sûr qu'on parle de droit de propriété, sauf qu'il y a une certaine responsabilité qui vient avec être situé
2835 dans l'arrondissement naturel et historique. Puis ça, justement il y a une réglementation pour ça.

C'est comme justement de limiter la construction possible pour dire, ça revient aussi simple que juger: est-ce que c'est une bonne idée de construire ou non? Est-ce que c'est
2840 valable de construire ou non? Est-ce que c'est nécessaire de construire ou non? Comme je vous dis, c'est surtout au niveau des gros propriétaires institutionnels.

LA PRÉSIDENTE :

2845 Oui, Monsieur Rioux.

M. GILLES RIOUX :

2850 Vous avez cité l'exemple de l'Université de Montréal. Jusqu'à nouvel ordre, nous vivons dans un état de droit et ce droit de construire a été consenti par un règlement municipal 1995 ou 1996. On ne peut pas retirer un droit à un citoyen de construire sans son consentement. Je veux dire, on n'a pas légalement ce droit-là.

Et donc, au niveau de l'état de droit, il faut fonctionner, et c'est pour ça qu'il y a eu

2855 des ententes avec des institutions, ces ententes à défaut de pouvoir acheter les terrains. Je n'ai pas le 100 M\$ qu'il faut. Donc, je suis obligé de convenir avec les gens. On n'aura jamais le 100 M\$. Il ne faut pas se faire d'illusion. Donc, il faut vivre non seulement dans l'état de droit, mais dans la réalité avec laquelle il nous faut composer.

2860 Donc, avant de retirer, je n'ai pas le pouvoir ni la Ville. Le gouvernement du Québec pourrait à la limite passer une loi, comme il a pu en faire dans d'autres sens, mais la Ville n'a pas ces pouvoirs-là. Et donc, on est obligés de composer dans un cadre consensuel, dans un cadre de convention et c'est ce qu'on fait avec les gens avec qui on travaille.

2865 Donc, l'Université de Montréal est pleinement dans son droit et elle est prête à s'abstenir, d'abandonner ce droit de construction. Il y a même monsieur Simonet qui a fait la présentation aux Amis de la montagne, je mentionnais tantôt au forum, il a dit qu'il entendait respecter ça.

2870 Et naturellement, il faut qu'ils se trouvent... ils ont besoin de, je ne sais plus si c'est 50 000 mètres carrés d'expansion, dont 39 000 sont déjà autorisés par le ministère de l'Éducation et ils peuvent en trouver, je ne sais plus, de l'ordre de 6 ou 16 000 au niveau des terrains actuels.

2875 Et ce droit-là, donc, ils n'entendent pas l'exercer, ils ne souhaitent pas le faire, même si le syndicat des professeurs a fait un mémoire pour indiquer qu'eux autres recommandent à l'Université de Montréal de construire dans la Coulée verte.

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

2880 Oui, je sais, j'étais à ce forum-là. Mais finalement, je vais finir avec une question.

2885 L'arrondissement naturel et historique relève du gouvernement du Québec, si je ne me trompe pas. Alors, c'est jusque où que ça peut aller? Parce que je sais que c'est limité au niveau des rénovations qui peuvent être faites, des changements qui peuvent être faits, qu'il faut que ça cadre avec certaines normes. Mais c'est où que la limite, elle est au niveau construction, rénovation ou changement, etc.?

LA PRÉSIDENTE :

2890 Voulez-vous rappeler dans quelle zone...

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

2895 Parce que moi, je ne suis pas familier avec les textes de loi. Je ne suis pas familier avec les textes de droit.

LA PRÉSIDENTE :

2900 C'est ça, mais madame Topp...

M. FRÉDÉRIC CORMIER :

2905 Ça fait que ce serait bien de peut-être pouvoir élaborer un peu là-dessus, où est-ce que ça s'arrête, où est-ce que ça commence.

LA PRÉSIDENTE :

2910 D'accord. Je vous remercie, Monsieur Cormier.

Madame Trépanier, vous voulez commenter pendant que madame Topp s'installe? Vous allez entendre la réponse de madame Topp. Allez-y donc. Approchez-vous, Madame Trépanier.

2915 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉR :**

2920 Oui. Merci, Madame la Présidente. Je suis professeure de droit de l'urbanisme, comme certains le savent. Je m'appelle Marie-Odile Trépanier, professeure à l'Institut d'urbanisme. J'ai une formation en droit. J'ai été avocate pendant un an et maintenant je suis professeure en urbanisme.

2925 Juste pour vous dire, il faut faire attention avec la question de l'expropriation déguisée. Ce n'est pas parce que le zonage permet une chose pendant un certain temps, que la municipalité ne peut pas changer son zonage, que la municipalité ne peut pas réduire le potentiel de développement d'un territoire, ce que, en anglais, on appelle le « down zoning ». Ici, c'est légal, c'est reconnu. La Cour suprême a reconnu que la municipalité peut réduire le potentiel de développement d'un terrain. Ça, je pense qu'il faut faire attention.

2930 Si les balcons ne sont pas appropriés, la municipalité peut dire: « Dorénavant, on n'en ajoute plus des balcons. » Et ce n'est pas de l'expropriation déguisée. Si la municipalité dit un jour que le pourcentage d'occupation d'un terrain doit être réduit pour des questions d'intérêt public, elle peut le faire. Et c'est d'ailleurs ce qui est proposé dans le plan.

2935 Alors, il faut faire attention avec l'expropriation déguisée. Il y a du marchandage qui se fait. Il y a de la discussion qui se fait. On peut bien négocier au niveau des sentiments mais, au niveau du droit, il faut faire attention.

2940 Les questions de droits acquis, quand on parle de droits acquis, ça ne veut pas dire qu'on a le droit de faire n'importe quoi parce qu'on avait le droit avant. Ça veut dire que, par exemple, si la municipalité réduit le potentiel de développement en changeant le zonage, la personne ou l'organisme ou le propriétaire qui a déjà un bâtiment, qui a déjà un usage, il a un droit acquis mais qui est dérogoire et qui ne peut pas être agrandi.

2945 Donc, l'agrandissement, ça, ça me chicote aussi, mais c'est sûr qu'il y a place à interprétation, puis je suis sûre qu'il y a des avocats qui vont me contredire, mais il y a aussi des avocats qui vont m'appuyer. Le potentiel de développement sur beaucoup de terrain, il est déjà réalisé. Il y a déjà une université sur le terrain de l'Université de Montréal. Il y a déjà une université sur le terrain de l'Université McGill. Jusqu'où... leur potentiel de développement, il est réalisé. Alors, la municipalité peut dire, à un moment donné: « Le terrain, il doit en avoir une partie du terrain qui doit être conservée sans développement. »

2955 Ce n'est pas parce qu'un propriétaire possède un terrain avec une maison dessus qu'il peut occuper tout son terrain avec sa maison. La même chose pour les institutions. Ce n'est pas parce qu'ils sont là, qu'ils peuvent occuper tout leur terrain. À un moment donné, la municipalité peut dire: « Non, on n'occupe pas tout le terrain, parce que l'intérêt public demande qu'on garde des arbres de temps en temps et qu'on respire de temps en temps. »

2960 Et là, le gouvernement vient de dire qu'on était sur un arrondissement historique et naturel. Donc, la protection doit être accrue et la justification publique est plus grande que juste le zonage municipal.

2965 Je me questionne beaucoup sur la portée juridique des accords de développement qui ont déjà été signés avec tout un et chacun, mais je n'ai pas de réponse, mais je serais prête à débattre devant un tribunal de cette question : jusqu'à quel point une municipalité peut perdre ou peut abdiquer, parce qu'on dit ça en droit, abdiquer son pouvoir de réglementation dans le cadre d'un accord de développement? Est-ce que l'accord de développement est éternel? À mon avis, non. La municipalité conserve son pouvoir de réglementation. Elle peut s'entendre avec un propriétaire sur une certaine durée mais, à un moment donné, il y a des questions d'intérêt public qui doivent être posées. Mais je n'ai pas la réponse à cette question.

2975 L'accord de développement, est-ce qu'il peut lier la municipalité indéfiniment? Personnellement, j'en doute et je serais prête à en discuter. Mais il y a peut-être d'autres avocats qui pourraient donner d'autres opinions là-dessus. Mais on n'est pas devant un tribunal. Mais je voudrais juste avertir faire attention, faire attention devant l'expropriation déguisée. Il n'y en a pas à tous les coins de rue de l'expropriation déguisée.

LA PRÉSIDENTE :

2980 Merci. Madame Topp.

 Venez. Là-dessus?

M. JEAN-PIERRE MORIN :

2985

 Dans la même ligne d'idées et peut-être pour répondre aux commentaires du monsieur là-bas.

LA PRÉSIDENTE :

2990

 Vous voulez vous identifier?

M. JEAN-PIERRE MORIN :

2995

 Jean-Pierre Morin, avocat depuis 35 ans en pratique privée et aussi représentant les prêtres de Saint-Sulpice qui ont une propriété dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

3000

 On pourrait débattre, comme dit madame Trépanier, en droit longtemps sur la question de l'intérêt public face aux droits du propriétaire. Et je ne pense pas que ce soit ici le bon forum pour discuter de cela, d'autant plus qu'une démarche a été entreprise et menée à terme par le produit qui nous a été montré ce soir.

3005

 En ce sens que si on recule dans le temps en février 2006, la Table de concertation était dans une impasse, cette impasse-là étant créée par, d'un côté, les gens du CRE de Montréal, les Amis de la montagne, Héritage Montréal et tous les gens qui étaient à la Table de concertation qui représentaient le milieu associatif, qui nous disaient comme monsieur est venu le dire: « Il faut protéger le vert à 100 %, d'un bout à l'autre de l'arrondissement historique et naturel » et vous aviez, d'autre part, les institutions, dont mes clients, qui disaient : « Mais non, il faut être en mesure de voir avant d'arriver à quelque réglementation ce qu'il en retourne avec chacune de nos propriétés et qu'est-ce qui peut être fait pour chacune des propriétés. »

3010

3015

 Et dans la sagesse des débats qui ont eu lieu à la Table de concertation, il nous a été amené de mandater monsieur le président Corbo de prendre une démarche auprès des institutions pour obtenir des ententes, et ça apparaît maintenant dans le Pacte patrimonial, et vous avez 14 institutions, toutes celles qui occupent le mont Royal, qui représentent, je pense, si on prend ces institutions avec la Ville, 80 % du territoire de l'arrondissement, si ce n'est pas plus que cela, des ententes d'aménagement, des ententes du Pacte patrimonial qui

3020

protègent des espaces verts d'une façon assez considérable et qui vont les

protéger encore plus quand ils auront finalisé les ententes.

Alors, prétendre que les institutions n'ont pas mis du leur, je pense que c'est charrier et je pense que les institutions y mettent du leur d'une façon fort importante.

3025

Quant aux propriétés de mes clients, deux boisés importants sur une propriété qui représente plusieurs hectares, sur l'ensemble de la propriété, sont voués à une protection, d'une propriété qui vaut globalement 45 M\$. Et si on dit à cette propriété-là : « Vous ne pouvez plus rien faire et on reste ouvert », bien, on va rester dans une situation où on va revenir peut-être à repeser devant les tribunaux l'intérêt public, et le véritable intérêt public, face aux besoins du propriétaire.

3030

Je pense que ce projet, qui est devant vous aujourd'hui, est un projet qui résulte de compromis, de discussions, qui n'est pas parfait mais qui apporte des éléments de progrès importants et qui vont continuer à développer des éléments de progrès importants, parce qu'on a d'un côté le programme de biodiversité et de l'autre côté le programme de la biomasse.

3035

Le programme de la biomasse n'est pas tellement avancé, mais on comprend davantage qu'il y aura une obligation additionnelle qui va être imposée aux institutions et qui devra être véhiculée par le Bureau du Mont-Royal ou les gens qui s'occupent des grands parcs et de la nature en ville, pour pouvoir venir à bout d'avoir quelque chose qui soit protégé.

3040

Alors, essentiellement, c'est l'objet de mon propos.

3045

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Morin. Je voudrais quand même vous dire que, moi, je n'ai pas entendu personne dire que les propriétaires charriaient. Au contraire, il y a eu des interventions assez élogieuses de faites au sujet de certains propriétaires. Alors, donc, je pense que, aussi, il y a eu des gens qui ont reconnu l'importance du travail fait par la Table dès la première séance de consultation publique. Et nous, on l'a entendu avec nos deux oreilles. Ça aussi, c'est très important. Je pense que ça a été reconnu, trois ans de travail avec des pas considérables qui ont été accomplis.

3050

3055

Alors, de part et d'autre, je pense qu'il y a des reconnaissances qui sont faites. Et ce qu'on essaie, c'est de voir jusqu'à quel point cette consultation publique là peut avoir une valeur ajoutée par rapport au travail qui a déjà été accompli.

3060

Maintenant, l'introduction est parfaite pour vous, Madame Topp. Comment rappeler sur le plan réglementaire qu'est-ce qui est protégé d'une manière absolue.

Mme CÉLINE TOPP :

3065

En fait, la *Loi sur les biens culturels* et le fait d'accorder un statut comme celui d'un arrondissement historique et naturel, c'est d'abord un statut de reconnaissance et ce n'est pas un décret qui interdit de construire, d'agrandir, de poser des gestes. C'est un décret de reconnaissance, qui fait en sorte que lorsque l'on veut agrandir, faire des interventions sur le

3070

domaine public, on doit soumettre ces projets-là à l'autorisation de la ministre de la Culture et celle-ci va l'accorder sous certaines conditions. Donc, c'est vraiment un travail d'appréciation qui est fait avec l'aide de la Commission des biens culturels, qui recommande au ministre les conditions dans lesquelles l'autorisation va être donnée.

3075

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous pouvez quand même rappeler parce que, dans le projet de règlement, il y a des zones où il y a interdiction de construire.

3080

Mme CÉLINE TOPP :

Ah! bien, là, ça, la question était : est-ce que la *Loi sur les biens culturels* pose des limites à la construction qui peut se faire. Donc, ça, c'est une partie de la question.

3085

Maintenant, au niveau du projet qui est soumis devant la consultation publique ce soir, bien entendu, le projet de conservation des milieux naturels, bien, là, on est venu transposer dans le Document complémentaire au Plan d'urbanisme un certain nombre de normes et de critères qui fait en sorte, bon, comme par exemple dans les noyaux, on a une interdiction de construire, et dans les zones tampons la même chose, alors que dans les zones corridors on va permettre certaines interventions, d'autres non.

3090

Donc, il y a tout un tableau que vous pouvez consulter à l'annexe 1 du document, qui donne pour chacun des secteurs de protection de la biodiversité les mesures qui sont autorisées.

3095

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Vous allez retrouver ça dans le document ici, Monsieur, à la toute fin.

3100

Mme CÉLINE TOPP :

Pages 78 et 79.

3105

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Maintenant, j'invite monsieur Patrick Galois.

M. PATRICK GALOIS :

3110 Moi, mes questions vont un peu aller dans ce sens-ci, c'est à savoir la valeur de la protection qui va être accordée hors-parc à long terme. Parce que là, on parle d'investissements qui vont être faits par les contribuables dans les aménagements pour la faune et la flore, parce qu'on parle de ça ce soir, quand même, et quelle est la garantie que
3115 les ententes vont être maintenues à long terme et qu'il ne va pas y avoir des changements, donc que les investissements qui vont être faits pour la faune et la flore finalement vont être réduits à peu ou à rien en peu de temps. Est-ce qu'il y a des mécanismes?

Mme CÉLINE TOPP :

3120 Il y a des mécanismes réglementaires. On a eu la chance d'expliquer un peu, la semaine dernière, comment on allait procéder.

 Donc, la Ville bénéficie d'un outil qui lui est tout à fait particulier, ça s'appelle le Document complémentaire. Donc, c'est un document qui fait partie du Plan d'urbanisme et
3125 dans lequel on peut venir insérer des normes et des critères pour assurer le niveau de protection que l'on souhaite. Et comme ça fait partie du Document complémentaire au Plan d'urbanisme, lorsqu'on voudra changer ces normes-là et ces critères-là, on devra refaire un processus de consultation, comme on a ce soir, devant l'Office de consultation publique.

3130 Donc, c'est assez intéressant parce que le processus de planification détaillée que l'on propose avec les institutions pour venir traduire leurs engagements en termes de normes et de critères va se trouver enchâssé dans un document. Donc, ce n'est pas rien qu'un effet de discussion et puis de signature, mais il y aura vraiment une traduction, un enchâssement de ça dans le Document complémentaire au Plan d'urbanisme, qui va faire en sorte que ces
3135 obligations-là vont pouvoir faire l'objet d'un règlement et puis être suivies de très près.

LA PRÉSIDENTE :

 Une deuxième question?

3140

M. PATRICK GALOIS :

 Oui, une autre question donc un peu dans le même sens. C'est de savoir si, pour faire le suivi justement au niveau de la faune et de la flore, donc suivi des populations, des habitats, s'il y a un processus qui est prévu, un mécanisme, une équipe équivalente aux
3145 équipes de rétablissement, par exemple, qu'on peut retrouver au niveau provincial ou

fédéral pour s'assurer qu'ils se rencontrent chaque année, qu'ils font un suivi et un bilan annuel ou quinquennal des efforts qui sont faits, puis de s'assurer évidemment que les ententes, par exemple, sont respectées, que toutes les actions sont bien suivies.

3150

LA PRÉSIDENTE :

Rapidement, Monsieur Bouchard. Il nous reste encore un intervenant et puis je commence à sentir qu'on perd des joueurs.

3155

M. PIERRE BOUCHARD :

D'accord, rapidement. Nous avons mis en application des programmes quinquennaux dans les parcs-nature et nous avons l'intention de mettre en place les mêmes processus de suivi quinquennaux dans ce parc-ci et dans tous les écoterritoires, de toute façon, sur lesquels on travaille. Donc, c'est la même méthodologie qu'on va mettre en place.

3160

Les inventaires et les bilans se font généralement soit par les ressources internes qu'on a pour certains aspects, et d'autres aspects sont faits par des entreprises privées, donc un contrat qu'on donne. Et les bilans sont faits, on s'arrange tout le temps pour avoir, pendant une année, un certain nombre de parcs et, la deuxième année, un certain nombre de parcs. Donc, on est tout le temps finalement en réinventaire au niveau du suivi écologique. Et ça a fonctionné dans les parcs de la CUM depuis dix, quinze, vingt ans.

3165

3170

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

3175

M. PATRICK GALOIS :

Moi, je parlais plus vraiment d'une équipe qui s'assure qu'il y ait une cohésion dans toutes les approches.

3180

M. PIERRE BOUCHARD :

C'est parce qu'on a déjà une méthodologie. Le truc, c'est qu'on a déjà une méthodologie, une approche scientifique qui a été mise en place en concertation avec l'IRBV à l'époque et c'est tout le temps la même méthodologie qu'on applique. Donc, la méthodologie est là et on donne les mandats aux firmes pour rentrer dans la méthodologie et selon nos critères bien établis. Donc, l'approche est assez rigoureuse.

3185

M. PATRICK GALOIS :

3190 Moi, je parle plutôt...

M. DANIEL HODDER :

3195 Au niveau de la gestion ?

M. PATRICK GALOIS :

Oui, c'est ça. C'est que...

3200 **M. DANIEL HODDER :**

3205 Dans les écoterritoires, de la façon qu'on fonctionne, c'est qu'on met en place des comités techniques. La Table de concertation, en fait, fait un peu office de comité technique en ce qui concerne... donc qui est gérée par le Bureau du Mont-Royal et on fait le suivi de ce qui se passe à la petite semaine un peu plus.

LA PRÉSIDENTE :

3210 Rapidement, dans votre bouquin sur l'approche ici mise de l'avant, il y avait un premier audit écologique du mont Royal qui était annoncé pour mars 2008. Où est-ce que vous en êtes là-dessus?

M. DANIEL HODDER :

3215 En fait, il s'agit, dans un premier temps, de faire une synthèse des études qui ont déjà été faites. Parce qu'il y a eu beaucoup d'études qui ont déjà été faites. Mars 2008, c'est peut-être un petit peu optimiste, mais disons dans les prochains mois, semaines.

M. PIERRE BOUCHARD :

3220 Dans notre printemps tardif.

LA PRÉSIDENTE :

3225 Dans votre printemps tardif. On a des chances au mois de mai peut-être avec la neige qui va s'en aller.

Monsieur Hallé. Vous allez être notre dernier intervenant ce soir.

3230 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Je vais vous achever.

3235 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Allez-y.

3240 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Alors, je vais commencer par un préambule. J'ai dit que j'allais vous achever.

C'est intéressant, on parle de la population. Alors, moi, je suis en contact au forum avec la population et au téléphone aussi. Puis c'est intéressant de voir qu'on dit que ça prend du temps. La population trouve aussi que ça prend du temps.

3245

Deux commentaires, un sur la biomasse, parce qu'on a vu se passer dans le cas du stade Molson, ça fait des haies très touffues. Alors, c'est mon commentaire.

3250 Aussi, on a parlé beaucoup de rattrapage à certains moments. Ça veut dire qu'on a pris du retard. Alors, j'espère qu'on n'en prend pas au niveau du paysage.

3255 Je voulais faire un lien avec le parc Sunnyside à Westmount. On a le belvédère. Puis l'année passée, on a eu un dossier où les gens ont fait du rattrapage et ils ont coupé des arbres pour dégager des vues. Alors, ils ont fait un entretien de paysage et on a vu ce que ça donnait justement le manque d'entretien sur beaucoup de temps. Alors ça fait aussi des dommages au niveau du paysage.

3260 Toujours au niveau de Westmount, on a parlé, et je termine avec ça mon préambule, on a parlé de surfaces synthétiques et la population a dit non à Westmount, même s'ils avaient décidé d'aller de l'avant. Alors, il ne faut pas oublier que dans toutes ces belles mesures de gestion là, il y a aussi la population qui des fois fait changer les priorités.

3265 Alors, ma question. Le territoire qui a été choisi, c'est celui de l'arrondissement historique et naturel. Il y a différentes coulées vertes qui en sortent et on a bien vu dans les illustrations que l'écoterritoire, lui, n'est pas aussi rigide dans son territoire justement. Et on sait justement que dans la *Loi sur les biens culturels*, on parle d'introduire la notion de paysages patrimoniaux. Un paysage, ça ne se met pas dans une boîte. Ça fait que c'est difficile de le circonscrire précisément.

3270 Alors, pourquoi on a limité les mesures de biodiversité et de corridor écologique à l'arrondissement historique et naturel?

LA PRÉSIDENTE :

3275 Plutôt que de les appliquer jusqu'où?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

3280 Jusqu'où besoin aurait...

LA PRÉSIDENTE :

Jusqu'où besoin aurait été.

3285 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

... demandé.

M. PIERRE BOUCHARD :

3290

La base de l'établissement de l'ensemble du programme de biodiversité qu'on a mis en place, c'était qu'on ait une masse suffisante de végétation et d'habitats naturels pour soutenir un écosystème et qu'il s'autosuffise en lui-même.

3295

Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a sorti, comme on l'a expliqué tantôt, l'ensemble de la base des noyaux qu'on avait. On s'est dit on n'avait pas la base de noyaux suffisante. Donc, on s'est dit pour pouvoir maintenir la pérennité par lui-même du milieu, donc on a décidé de l'agrandir cette base noyaux là et de le doter de ses zones tampons et de ses zones corridors. Mais on ne peut pas en faire plus, dans la mesure où le reste du territoire est bâti, de toute façon.

3300

M. GILLES RIOUX :

Il y a une petite exception.

3305

M. DANIEL HODDER :

Il y a une petite exception, oui, effectivement.

3310

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rioux.

M. GILLES RIOUX :

3315

Je vais l'expliquer. C'est que dans le fond, quand vous regardez le Pacte patrimonial et que vous allez à l'Oratoire Saint-Joseph, vous allez lire dans le deuxième engagement:

3320

Maintenir et protéger un écran vert et boisé derrière la basilique et la chapelle du frère André, terrain situé dans Westmount et hors des limites de l'arrondissement historique et naturel.

3325

Donc, effectivement, l'arrondissement est plus petit que l'écoterritoire, et le seul endroit où il y a un boisé qui, comme l'expliquait Pierre Bouchard, est en continuité avec la zone à protéger, c'est le boisé qui est derrière l'Oratoire, hors des limites de l'arrondissement historique, mais dans l'écoterritoire, et il y a des négociations présentement en cours pour protéger ces territoires-là. Donc, il y a plusieurs façons de les protéger, qui ne sont pas l'arrondissement histoire puisque ce n'est pas à l'intérieur. Il faut donc aller dans les mesures plus conventionnelles qui existent au ministère de l'Environnement.

3330

LA PRÉSIDENTE :

Donc, le projet de conservation s'applique à l'écoterritoire du mont Royal. Est-ce qu'on peut conclure ça?

3335

M. DANIEL HODDER :

3340

Disons, il y a une superposition assez bonne entre, ça s'adonne comme ça, entre les endroits qui ont, au niveau du projet de biodiversité, ont besoin de protection. Sauf à une exception. Il y a des terrains ici, les terrains de l'Oratoire Saint-Joseph, il y a une zone noyau et une zone tampon, une zone corridor, qui dépasse légèrement l'arrondissement historique et naturel, et on a cru bon de l'inclure.

3345

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

M. DANIEL HODDER :

3350

Parce que, de toute façon, c'est dans l'écoterritoire et ça faisait partie de...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en incluant cette petite zone-là, on couvre l'ensemble de l'écoterritoire.

3355

M. DANIEL HODDER :

À notre avis, oui, c'est ça. Le projet écologique tel que défini a ce qu'il a besoin à l'intérieur du territoire qui a été désigné comme arrondissement historique et naturel, à l'exception de cette petite zone-là.

3360

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Hallé.

3365

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Ça m'amène à penser qu'il faudra un jour superposer paysage et...

3370

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Je pense qu'on a déjà une demande. Vous êtes la deuxième.

3375

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Parce que dans le paysage des êtres humains, la Coulée verte, qui comprend à la fois Marianopolis, l'ancien Marianopolis, le Grand Séminaire et le Collège Dawson, ce n'est pas tout construit, puis il y a quand même pas mal de vert là.

3380

Seconde question. Si vous aviez une priorité à choisir parmi tout ça, là, ce serait quoi? Parce que dans le plan, quand on le lit, il n'y a aucune priorisation d'aucune mesure. Il y a énormément de mesures. Et est-ce que c'est, j'ai entendu ça ce soir, est-ce que c'est les opportunités uniquement qui vont décider?

3385

LA PRÉSIDENTE :

Qui vont guider. C'est une bonne question, vos priorités.

3390

M. PIERRE BOUCHARD :

Les priorités. Lorsqu'on est sur des terrains privés, on doit y aller avec l'ensemble du porte-monnaie du propriétaire, parce que c'est le propriétaire qui doit investir également et, nous autres, on va le supporter à 50 %.

3395

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Alors, sur le terrain public?

M. PIERRE BOUCHARD :

3400

Sur le terrain public, là, à ce moment-là, c'est nos investissements de PTI. Il y a plusieurs types d'investissements. On va en parler un peu plus tard.

3405

Donc, nous, au niveau des parcs, on suit quand même un niveau d'investissement de 4 à 5 M\$ par année et on est rendus à quasiment 20 M\$ depuis quelques années, et on en a encore pour environ 25-30-40 M\$ à mettre, puis on continue à 4-5 M\$ par année et on va continuer.

3410

Là où est-ce qu'il y a des investissements en dehors du parc, qu'on va voir la semaine prochaine, entre autres au niveau du transport, donc je prends par exemple, ce que je parlais tantôt, de l'échangeur Remembrance, etc., il faut comprendre qu'on en fait pas mal à la Ville. On vient de mettre à terre l'échangeur des Pins. Il nous reste à revoir l'ensemble du Plan de transport qui a été déposé à la Ville, qu'on va parler à la prochaine rencontre. Il y a des mesures qui s'appliquent et qui viennent renforcer ce qu'on vient de parler ce soir. Il va avoir éventuellement l'échangeur Remembrance qu'il faut modifier.

3415

Donc, ça va continuer. Des investissements, la Ville, on en fait depuis dix, quinze ans et on va continuer encore au rythme des investissements tant sur le domaine public, j'entends la voirie, que sur le parc.

3420

Il y avait un élément de réponse que j'aurais pu donner tantôt au niveau de l'agrandissement de la biomasse. Je prends, par exemple, l'exemple de l'échangeur Parc/Pins. C'est sûr que ce n'était pas la meilleure réussite de la Ville, la construction de cet échangeur-là dans les années 60. Il n'en demeure pas moins qu'on aurait gagné quand même beaucoup d'espaces verts en le démolissant. C'est encore assez large en termes de voies de circulation, et on peut ne pas être d'accord, mais quand même il y a un lien appréciable qui a été fait là. Ça a coûté 30-40 M\$. Au juste, je ne sais pas combien. Vous pourrez poser la question mardi prochain.

3425

3430

Donc, il y a encore d'autres investissements à faire et on va continuer à le faire. Le mont Royal est la priorité des Montréalais et c'est vraiment le coeur de Montréal et c'est le coeur des Montréalais, puis la Ville va continuer à soutenir ce coeur-là au rythme de ses investissements, puis elle ne le laissera jamais tomber je pense.

3435

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'il faut comprendre que dans le parc, il y a des investissements prévus et ça va continuer. Et là, vous avez mentionné un certain niveau, une trentaine de millions de dollars sur les prochaines années.

3440

M. PIERRE BOUCHARD :

Ah! oui.

3445 **LA PRÉSIDENTE :**

Au moins. Et puis ce que je comprends, c'est que le chemin Remembrance, ça va être une autre priorité...

3450 **M. PIERRE BOUCHARD :**

Ça, on va en reparler la semaine prochaine.

3455 **LA PRÉSIDENTE :**

... mais on va en reparler la semaine prochaine. Pas la semaine prochaine, quand on va parler de l'atelier 4, le 1er avril. C'est les deux éléments qui sont mentionnés. Ça va?

3460 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

Bon, merci.

3465 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, écoutez, merci à tout le monde d'être resté jusqu'à 10 h 30. On a fait un bon bout de chemin ensemble. Alors, pour ceux que le prochain atelier intéresse, c'est la protection des milieux bâtis et aménagés, 27 mars, et on revient ici au salon Alfred-Rouleau.

Bonne fin de soirée. À bientôt.

3470

3475 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

3480 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.